

La Conférence nationale des Etudiants Socialistes Unifiés (page 4)

TRIBUNE

HEBDOMADAIRE



DU PARTI

SOCIALISTE

UNIFIE

PRIX : 70 centimes

N° 275. — 26 FEVRIER 1966



LE GRAND RENDEZ - VOUS

(page 5)

Responsables fédéraux des bons de soutien

Nous avons signalé, la semaine dernière, l'ouverture de la campagne pour les bons de soutien à T.S., couplée avec la campagne d'abonnements et de réabonnements.

Nous donnons ci-dessous la liste des camarades, responsables de chaque département. Chacun d'eux doit assurer la répartition des carnets, la centralisation des règlements des sections et le règlement à T.S. Il est l'animateur de la double campagne pour toute la Fédération dont il a la charge.

T.S.

Ain : J. Niogret, C.E.G., Pont-d'Ain; **Aisne** : M. Herody, 35, rue de la République, Chilly, par Château-Thierry, C.C.P. 14.79 Châlons-sur-Marne; **Allier** : J. Tournaire, 61, rue de Marais, Montluçon, C.C.P. 22.076.07 Paris; **Alpes (Basses-)** : C. Braun, lycée Gassendi, Digne, C.C.P. 1.744.19 L. Rouen; **Alpes (Hautes-)** : J. Berriot, 43, boulevard du Lautaret, Briançon; **Alpes-Maritimes** : Mme L. Streiff, 45, avenue Primerose, Nice, C.C.P. 34.08.50 Marseille; **Ardèche** : R. Soubeyrand, H.L.M. Les Gonnettes, La Voulte; **Ardennes** : E. Gilquin, 96, boulevard Gambetta, Charleville, C.C.P. 420.25 Châlons-sur-Marne; **Ariège** : R. Barat, avenue Gallieni, Saint-Girons; **Aube** : R. Fèvre, 9, rue Claude-Debussy, Sainte-Savine; **Aude** : A. Mari, 4, rue Charras, Narbonne, C.C.P. 583.81 Montpellier; **Aveyron** : M. Pradalier, 36, cité de la Boule d'Or, Rodez.

Bouches-du-Rhône : H. Gauch, 16, boulev. Edouard-Herriot, Marseille 8^e, C.C.P. 34.39.83 Marseille.

Calvados : B. Liou, 30, rue des Chanoines, Caen, C.C.P. 12.976.23 Paris; **Cantal** : J.-P. Galtayries, Les Ferrandies, Maurs, C.C.P. 12.32.57 Clermont-Ferrand; **Charente** : Javeaud, 16, cité de l'Entrant, Angoulême, C.C.P. 1.586.09 Bordeaux; **Charente-Maritime** : J. Desmoullins, 20, rue de Royan, Saintes; **Cher** : P. Charriot, 15, rue Jean-Baffier, Bourges; **Corrèze** : Mme Gauthier, 27, bd Foch, Tulle, C.C.P. 661.17 S. Limoges;

Côte-d'Or : Drigny, 30, rue d'Arsonval, Dijon, C.C.P. 16.83.77 Dijon; **Creuse** : A. Lejeune, 12, rue Stalingrad, Guéret, C.C.P. 124.309 Clermont-Ferrand.

Dordogne : Marchivie, 6, place Louis-Magne, Périgueux, C.C.P. 761.56 D. Limoges; **Doubs** : J. Bourquin, 30, r. du Stade, Colombier-Fontaine, C.C.P. 1311.42 Dijon; **Drôme** : Ferrer, 141 bis, av. de Chabreuil, Valence, C.C.P. 24.85.97 Lyon.

Eure : Y. Dauriac, 23, route de Dieppe, Gisors, C.C.P. 20.29.50 Bordeaux; **Eure-et-Loir** : J. Leroy, 36, rue de la Corroierie, Chartres.

Finistère : P. Le Bourdon, 32, rue de Valmy, Brest, C.C.P. Tremintin 574.62 Rennes.

Gard : A. Bernard, instituteur, Milhaud, C.C.P. 13.02.81 Montpellier; **Garonne (Haute-)** : A. Arnal, 18, rue Pradal, Toulouse; **Gers** : A. Barriou, rue Maréchal-Lannes, Auch; **Gironde** : J. Capet, 10, rue Ferbos, Bordeaux, C.C.P. 2.719.92 Bordeaux.

Hérault : P. Molinoi, im. Le Peyrou, 3, boulevard Renouvier, Montpellier, C.C.P. 15.159.999 Paris.

Ille-et-Vilaine : C. Foulon, 4, rue des Ganteilles, Rennes; **Indre** : M. Gillet, 44, Grande-Rue, Issoudun; **Indre-et-Loire** : Benais, 1, place Anne-de-Bretagne, Tours; **Isère** : J. Gardais, trésorerie P.S.U., 6, place Saint-Bruno, Grenoble, C.C.P. Brabec 5780.83 Lyon.

Jura : R. Belperron, école des Mouillères, Lons-le-Saunier, C.C.P. 902.34 Dijon.

Landes : J.-P. Dugau, école, Artas-senx, C.C.P. 1.295.18 Bordeaux; **Loir-et-Cher** : J. Billeau, rue de Picardie, bât. B2, Blois; **Loire** : M. Mounard, 22H, rue Borie, « La Barette », St-Etienne, C.C.P. 1060.29 Toulouse; **Loire (Haute-)** : M. Mathieu, 5, H.L.M. Echaneaux, Aurec-sur-Loire, C.C.P. P. 1.143.09 Clermont-Ferrand; **Loire-Atlantique** : P. Dupuy, 46, rue du Calvaire-de-Grillaud, Nantes; **Loiret** : Renoir, appart. 393, 5, rue Philippe-Bel, Orléans; **Lot** : F. Seguyer, M. I., Lycée polyvalent, Souillac; **Lot-et-Garonne** : R. Galibert, Boussorp, La Croix-Blanche, C.C.P. 972.01 Bordeaux; **Lozère** : Mme Levasseur, L'Eau Vive, Malleville, La Camourgue, C.C.P. Larroque 13.22.11 Montpellier.

Maine-et-Loire : J. Brichard, cité Le Colombier, « Les Bouleaux », Angers, C.C.P. 1442.25 Rouen; **Manche** : R. Gires, 9, rue Emmanuel-Liais, Cherbourg, C.C.P. 15.17.88 M. Rouen; **Marne** : Baussart, 2, impasse de la Paix, Tinquieux; **Marne (Haute-)** : R.

Schulbaum, 87, rue Mauljean, Wassy, C.C.P. 513.05 Châlons-sur-Marne; **Meurthe-et-Moselle** : Sonzogni, 139, rue de l'Épine, Jarny; **Meuse** : S. Hacquin, école Glorieux, Verdun, C.C.P. 1.058.70 B. Nancy; **Morbihan** : J. Le Bouquin, 7, rue Rouget-de-l'Isle, Vannes, C.C.P. 1483.77 Nantes; **Moselle** : M. Grégoire, 4, rue de la Meurthe, Thionville, C.C.P. 1312.30 Nancy.

Nièvre : J. Boichard, 31, cité Parc, Nevers; **Nord** : J. Leclerc, 111, rue d'Haubourdin, Faches-Thumesnil, C.C.P. 20.45.92 Lille.

Oise : docteur Sorel, rue Victor-Hugo, Nogent-sur-Oise; **Orne** : J. Inrep, 23, rue de Bretagne, Alençon.

Pas-de-Calais : B. Bois, 4, place de la Verrerie, Wingles; **Puy-de-Dôme** : T. Gubard, 32, allée de l'Ouest, Clermont-Ferrand, C.C.P. 480.33, Clermont-Ferrand; **Pyrénées (Basses-)** : P. Chatard Cambou; **Pyrénées (Hautes-)** : G. Llop, 33, rue de la République, Séméac; **Pyrénées-Orientales** : A. Claux, 11, rue Rameil, Perpignan, C.C.P. 829.90 Montpellier.

Rhin (Bas-) : C. Coulomb, 2, rue d'Upsal, Strasbourg, C.C.P. 717.78 Nancy; **Rhin (Haut-)** : A. Schnelbach, 17, rue de la Paroisse, Buhl; **Rhône** : C. Leclercq, P.S.U., 49, montée de la Grande-Côte, Lyon-1^{er}.

Saône (Haute-) : A. Catte, 3, Grande-Rue, Echenoz-la-Meline, Vesoul, C.C.P. 2247.49 Dijon; **Saône-et-Loire** : P. Marchal, Lycée technique, Cluny, C.C.P. 778.42, Dijon; **Sarthe** : Fleurat, avenue de la Liberté, Arnage; **Savoie** : A. Perrier, Villeneuve, Cognin; **Savoie (Haute-)** : R. Quellet, 4, rue de Frontenex, Annecy.

Banlieue Seine : Michel Goch, 18, quai de Charenton, Charenton, C.C.P. Jean Léger 20.671.33.

Seine-Maritime : R. Tiffay, 4, rue des Hallettes, Rouen; **Seine-et-Marne** : J. Roynette, 25, rue du Lieutenant-Moisant, Dammarie-les-Lys, C.C.P. 15.393.50 Paris; **Seine-et-Oise** : P.S.U. S.-et-O., 71, rue Dulong, Paris-17^e, C.C.P. Tondeur 54.63.08 Paris.

Somme : C. Blineau, Poulainville, Villers-Bocage, C.C.P. 827.57 Lille.

Tarn : A. Croste, Tour de Bisseous, 780, Castres, C.C.P. 1768.86 Toulouse; **Tarn-et-Garonne** : Mme Soulie, école Linon, Montauban, C.C.P. 635.85 Toulouse.

Var : A. Janin, quartier Mouissèque, La Seyne-sur-Mer; **Vaucluse** : J. Santi, Isle-sur-Sorgue; **Vendée** : W. Goichon, 43, rue de la Marne, La Roche-sur-Yon, C.C.P. 10.15.96 Nantes; **Vienne** : R. Laurendeau, 6, rue du Tourniquet, Poitiers; **Vienne (Haute-)** : M. Coignac, 37, rue Boileau, Limoges; **Vosges** : R. Jeanclaude, 6, avenue Thiers, Tahon.

Yonne : J. Mourier, rue Jules-Ferry, Paron, Sens.

Territoire de Belfort : Mlle Levy, 45, faubourg des Ancêtres, Belfort.

Reprise des cartes à Clamart

La section P.S.U. de Clamart organise le 2 mars, à 20 h. 45, salle des fêtes de la mairie, à l'occasion de la reprise des cartes 1966, une réunion amicale.

Les familles des camarades et les sympathisants y sont cordialement invités, ainsi que les amis des communes voisines (Issy, Vanves, Châtillon, Fontenay, Meudon, etc.).

Le programme comporte :
1°) La projection d'un film très intéressant et qui obtient partout un grand succès ;
2°) Une causerie de Gontcharoff, secrétaire fédéral, sur la situation politique.

La section de Clamart, qui a déjà placé plus de cartes que pendant toute l'année 1965, sera heureuse d'accueillir un nombreux public qui ne regrettera pas sa soirée.

ÉLECTIONS CANTONALES

LILLE

Election cantonale partielle du 20 février 1966 (premier tour). Canton de Lille-Sud (canton entièrement inclus dans la ville de Lille dont il représente le quart de la population).

Sur 27.053 électeurs, il y eut 60 p. 100 d'abstentions contre 44 p. 100 lors de la consultation de mars 1964. Sur les 10.709 suffrages exprimés, ont obtenu :

Notre camarade Françoise Pelcé-Boudon, P.S.U. : 541 voix, soit 5,1 p. 100 contre 4,2 p. 100 en 1964 (Julien Leclercq).

Hector Viron P.C.F., secrétaire de la Fédération du Nord : 2.037 voix, soit 19 p. 100 contre 18,8 p. 100 en 1964.

Edouard Derieppe, S.F.I.O. et Fédération de la Gauche démocrate et socialiste : 3.263 voix, soit 30,4 p. 100 contre 30,2 p. 100 en 1964 (Arthur Tytgat, décédé, qu'il s'agit de remplacer).

Docteur Lernoud, Centre démocrate (Lecanuet) : 1.588 voix, soit 14,8 p. 100.

Robert Valbrun, Union gaulliste (U.N.R.) : 3.280 voix, soit 30,6 p. 100 contre 25,2 p. 100 en 1964.

En 1964, il y avait six candidats

dont Cécile Vaneufville (M.R.P.), 10,7 p. 100, et Mme Delfine (tendance extrême droite), 10,9 p. 100.

Les constatations sont les suivantes :

1) Le nombre des abstentions est très élevé, ce qui est dû, pour une part certaine à la dépolitisation organisée par le Pouvoir.

2) L'U.N.R. ne recueille que 30,6 p. 100 des voix dans un canton où de Gaulle avait la majorité absolue au premier tour le 5 décembre dernier.

3) L'ensemble de la gauche progresse : 54,5 p. 100 contre 53,2 p. 100 en 1964.

4) Le P.S.U. progresse sûrement. Son influence est limitée certes, mais il permet à la gauche d'avoir la majorité absolue dans le canton et même de la dépasser nettement.

En conclusion, le P.S.U. propose au P.C.F. et à la S.F.I.O. un accord pour le deuxième tour sous la forme d'une déclaration commune des trois candidats invitant les électeurs à porter les suffrages de la gauche réunie sur Edouard Derieppe, candidat de gauche arrivé en tête au premier tour, afin d'assurer la défaite du gaullisme.

VIE MUNICIPALE

Logement

Différentes expériences — que confirment des études sociologiques — ont montré la nécessité de donner à la vie sociale l'occasion de s'exprimer dès le niveau des petites et moyennes unités d'habitation. Dans ce but, les circulaires des 9 et 11 juin 1965 au ministère de la Construction précisait que les demandes de permis de construire, présentées après le 3 juin 1965 et concernant des unités d'habitation collectives rassemblant au moins cinquante logements, devaient prévoir l'affectation aux locaux collectifs résidentiels d'une surface minimale d'un mètre carré par logement. Lorsque ces unités compteraient au moins 250 logements, une surface de 50 m² — s'ajoutant à la

précédente — devait être réservée à un local de permanence sociale.

Ces nouvelles dispositions concernaient les groupes immobiliers construits sous le régime de l'accession à la propriété comme sous celui de la location.

MM. Claude Bourdet et David Weill, conseillers généraux, seraient reconnaissants à M. le préfet de la Seine de leur indiquer le nombre de programmes de construction de plus de cinquante logements, bénéficiant de l'aide de l'Etat, dont le permis de construire a été délivré après le 30 juin 1965, et le nombre de ceux pour lesquels la réalisation de ces locaux collectifs résidentiels a été prévue (ces caractéristiques fonctionnelles devant être portées au cahier des prescriptions techniques : titre I, A, 4^e c). Ils souhaiteraient également savoir si des dérogations ont été accordées et quels en sont habituellement les motifs. Les auteurs de la présente question demandent, en outre, à M. le préfet de la Seine si des mesures ont été prises pour assurer auprès de tous les promoteurs une large diffusion de ces instructions et ce qu'il compte faire pour en contrôler l'application. (Question du 8 décembre 1965.)

● Réponse de M. le préfet de la Seine :

« Les opérations de construction de logements bénéficiant de l'aide de l'Etat font l'objet d'un contrôle particulier de l'Administration, notamment en ce qui concerne les conditions financières et les normes techniques particulières imposées par la réglementation spéciale aux logements bénéficiant d'une aide. Ces opérations sont, par ailleurs, soumises à la « conférence d'examen préalable ». Les normes relatives aux locaux collectifs sont contrôlées dans les mêmes conditions. Leur réalisation est vérifiée au moment où le constructeur déclare les travaux achevés et sollicite le certificat de conformité. En vue de réunir les renseignements statistiques demandés, les services du ministère de l'Équipement ont été consultés : ces renseignements seront communiqués dès que possible. Les circulaires ministérielles des 9 et 11 juin 1965, qui ont été déjà publiées dans les revues professionnelles, vont être, par ailleurs, diffusées auprès de MM. les maires et des principaux promoteurs. »

Nécrologie

Nous avons appris le décès de notre excellent camarade de la section d'Achères, Maurice Tanguy, décédé, à 53 ans, le 4 février 1966.

Ancien mécanicien-ajusteur au dépôt S.N.C.F. d'Achères, il fut un ami fidèle de la première heure, du temps du M.P.F.-M.L.P., de l'U.G.S., lecteur de Monde Ouvrier et T.S.

Nos sincères condoléances.

Jean-Marie VINCENT

Membre du C.P.N.

parlera de l'Europe
le vendredi 25 février à 20 h. 45 dans la salle Municipale, 27, bd des Alliés à CHOISY-LE-ROI.
Les adhérents du P.S.U., lecteurs de « Tribune » et sympathisants sont cordialement invités à cette réunion au cours de laquelle ils pourront poser des questions à notre camarade.

Section P.S.U. de CRETEIL-BONNEUIL

Réunion-discussion le
VENDREDI 25 FEVRIER à 21 h.
FOYER DES VIEUX
Rue des Ecoles - CRETEIL
Débat introduit par

Manuel BRIDIER

sur le thème : « Perspectives de la Gauche des présidentielles aux législatives ».

REUNIONS DU PARTI

VENDREDI 25 FEVRIER
CHAUMONT
avec René SCHULBAUM

SAMEDI 26 FEVRIER
TOULOUSE - Ecole d'Agriculture
Yves TAVERNIER

SAMEDI 26, DIMANCHE 27 FEVRIER
TOULOUSE - W.E. Régional
LE CONTRE-PLAN, avec
Marc HEURGON - Yves TAVERNIER
Alexandre MONTARIOL
Michel MASSONAUD

DIMANCHE 27 FEVRIER
LES SABLES-D'OLONNE
Congrès de la Fédération de Vendée

MERCREDI 2 MARS
COMPIEGNE
avec Marc HEURGON

JEUDI 3 MARS
GRENOBLE
« La justice, la police et l'affaire Ben Barka », avec Pierre STIBBE.

DE GAULLE CHEF DE PARTI

NOUS étions loin, ce 21 février, du ton bonasse employé par le candidat de Gaulle pour, entre les deux tours des élections présidentielles, « descendre au peuple... » et regagner des voix.

Nous retrouvions le ton cassant et méprisant, l'analyse et l'interprétation gauliennes des événements. L'acteur reprenait son rôle du répertoire.

Que nous a donc appris cette 13^e conférence de presse ? Très clairement ceci :

De Gaulle est redevenu le chef du R.P.F. C'est comme leader de parti qu'il a prononcé le premier discours électoral de la future campagne législative (confirmant ainsi l'hypothèse de l'avancement des élections au mois de juin ou d'octobre 1966).

Il sait que la bataille sera déterminante pour lui et « son régime ». Il a décidé de s'y engager personnellement. Nous le pensions. Maintenant, nous en sommes certains.

Voyons donc quels sont les arguments qu'il a avancés hier.

— Sur le plan électoral, sa préoccupation dominante apparaît d'éviter que se dispersent les voix de la faible majorité de 55 p. cent qui a assuré son élection présidentielle.

Tout son discours reflète le même souci tactique : il s'adresse au plus marquant de ses alliés, à Giscard d'Estaing, dont l'étoile montante l'inquiète, et il lui propose les bases d'une future alliance. Il lui renvoie la balle, il dialogue avec lui à sa manière (ses propos conciliants sur l'Europe en particulier sont davantage adressés aux « Européens libéraux français » qu'aux partenaires de la Communauté).

De Gaulle recherche ainsi à éviter que ne fuie cette clientèle de droite, nécessaire à sa coalition gouvernementale... et à sa survie politique. Que les hommes de gauche qui sont encore abusés par le « personnage historique » réfléchissent bien à cet appel à Giscard ! Il leur indique nettement quelle est l'orientation fondamentale du gaullisme.

— Sur le plan économique : Rien de nouveau. L'année sociale annoncée par les féaux du régime au lendemain du 19 décembre est morte avant d'avoir vécu. Les lieux communs ont servi à camoufler l'inexistence du Plan Debré. Le V^e Plan de Giscard continue, avec son matelas de chômeurs, ses primes aux capitalistes qui moderniseront leurs entreprises, sans tenir compte des problèmes sociaux que cela provoquera.

Quant au sort des catégories les plus défavorisées, il n'en a pas été question. Pas

plus que de la crise des chantiers navals. Les smigards se contenteront des 2,12 p. cent qui leur sont généreusement octroyés, et les travailleurs des secteurs à reconverter continueront à subir la loi de la « compétitivité ». Il se trouvera toujours un Capitaine de service pour trouver, dans une phrase vague sur la participation des travailleurs à l'autofinancement, un prétexte à une satisfaction critique. C'est se contenter

par Harris PUISAIS

de peu. Mais cela situe bien la politique économique du gaullisme au niveau des objectifs néo-capitalistes de M. Pompidou et de son plan de stabilisation.

— Sur le plan politique :

• En premier, l'affaire Ben Barka !

D'un revers de main, de Gaulle l'écarte, et à la question pertinente de Philippe Vianney, il ne trouve qu'une réplique indigente appelant les rires des invités du gouvernement. Avec une scandaleuse attitude, il ne répond à aucune des questions posées. Il juge impérialement et impérieusement que l'affaire « n'existe pas ». Elle est purement marocaine. Même si, et là on reste confondu, il reconnaît que des fonctionnaires français ont été les agents de « l'étranger » ! Qu'importe, également, la réalité des « réseaux ». Il les couvre paternellement. Il est solidaire de leurs excès. On le savait bien, et de Gaulle nous le confirme, qu'entre « eux et lui » il y a tant de... « secrets » qu'ils demeurent à jamais solitaires et complices. Une loi du milieu pour gang politique. Voilà la raison d'Etat gaulliste !

Du reste, tout cela est la faute de la presse. Elle est « politicienne » puisqu'elle refuse « son appui » au gaullisme, et elle sert les « passions partisans » en ne voulant pas admettre une fois pour toutes que la vérité, la seule, l'officielle, c'est celle de l'Etat, donc de de Gaulle !

• Enfin, se renouvelle encore l'attaque agressive contre les partis. On retrouve là l'étrange conception démocratique du gaullisme.

Qui ose s'attaquer à lui est immédiatement jugé avec mépris et insolence. Et toute opposition qui s'affirme est confusément qualifiée de « disparate, d'illogique ou de contradictoire ».

On en connaît le refrain.

Mais on sait aussi que cette « chanson » passe la rampe, qu'elle correspond à un sentiment réel du peuple français, et que, par conséquent, sans la reprendre en chœur, nous devons l'écouter et la comprendre.

La meilleure arme du gaullisme, elle est là bien expliqué par L.-G. Robinet dans « Le Figaro » du 22 février :

« En face du Pouvoir, ne se dressent que des hommes animés, pour la plupart, par le désir de prendre des revanches, sans programme commun, sans unité de vues. Opposition de rencontre où se mêlent les haines et les ambitions, sans le moindre fil conducteur. »

Oui, que tous les hommes de gauche méditent ce commentaire. Là réside leur plus grande faiblesse, et ils seraient impardonnables de ne pas le comprendre.

Que demain leur coalition n'ait comme ciment que le simple souci tactique inspiré de la loi électorale, que la recherche d'une large alliance entraîne leur accord momentané sur le « contenu plus ou moins socialiste d'un programme d'action », comme semble le souhaiter Guy Mollet, et voilà de Gaulle qui a raison. Sa démonstration facile à faire lui ralliera à nouveau tous les citoyens dégoûtés de ces ententes purement électorales, qui leur rappellent les palinodies politiques de la IV^e République.

Que demain, au contraire, prenant le contre-pied de cette solution facile et passagère, l'opposition de gauche n'ait en vue que le seul regroupement de ceux qui sont déterminés à se mettre d'accord sur un programme d'action, et tout devient possible. Le pari des gaullistes sur les opportunistes de l'opposition serait perdu.

La gauche verrait venir à elle tous ceux qui attendaient de juger son comportement avant de choisir leur camp. Et la dynamique jouant, il en viendrait aussi du voisinage du gaullisme.

François Mitterrand ferait bien de ne pas trop perdre de temps s'il veut vraiment réaliser à nouveau les conditions « d'union du courant populaire ». L'important pour lui n'est pas dans la consolidation interne d'une base politique qui lui soit propre, il réside dans l'initiative politique d'une discussion franche et loyale avec ceux qui l'ont soutenu hier parce qu'il symbolisait l'unité de la gauche.

Il devrait se faire l'homme exigeant du programme commun, de la claire alternative au gaullisme.

Le voudra-t-il ? Le pourra-t-il ?

Analysera-t-il différemment de Guy Mollet et donnera-t-il la préférence au contenu politique face à la souplesse et à l'ambiguïté tactiques ?

C'est cela qui intéresse notre Parti et tous les hommes de gauche qui ont encore en mémoire la désastreuse expérience du Cartel des « non ». C'est en réalisant l'unité autour d'un programme politique précis que la gauche affirmera sa volonté de succéder au régime gaulliste.

Pour le P.S.U., toute coalition de circonstance ne serait qu'un replâtrage qui donnerait raison à de Gaulle et lui assurerait son succès.

Déclarations d'Édouard Depreux

A la Tribune des Nations

— Parce que le général de Gaulle est opposé à quelques manifestations de l'impérialisme américain, il est de bon ton, dans certains milieux, en France et à l'étranger, de dire qu'il mène, en même temps qu'une politique intérieure de droite, en particulier en matière économique et sociale, une politique étrangère de gauche ou, du moins, de rendre hommage à son réalisme. Sa conférence de presse aurait confirmé, s'il en était besoin, qu'il est, en toute circonstance, animé par des sentiments étroitement nationalistes qui, bien sûr, peuvent l'opposer à d'autres nationalistes et non par un idéal internationaliste de rapprochement des peuples.

« S'il veut prendre ses distances vis-à-vis du Pacte atlantique, ce n'est pas pour pratiquer une politique d'indépendance vis-à-vis des deux blocs et travailler efficacement au désarmement, c'est pour surarmer en matière nucléaire, c'est-à-dire pour accroître, par la dissémination des armes, les dangers de guerre, ce qui n'est ni de gauche ni réaliste.

« Il apparaît inutile d'insister longuement sur la persistance des conceptions du président de la République sur l'Europe des patries.

Si, pour séduire M. Giscard d'Estaing, qui a été l'objet de tant d'attentions au cours de cette confé-

rence de presse, le général de Gaulle a donné aux observateurs superficiels l'impression d'une ouverture sur

l'Europe, il s'est borné à préconiser des contacts périodiques des gouvernements. »

A l'A.F.P.

— Si sa mise en ballottage, lors des élections présidentielles, a déclenché une vocation tardive du général de Gaulle pour les problèmes d'intendance, il s'est bien gardé d'apporter la moindre précision sur l'espoir d'une augmentation du niveau de vie de la fraction la plus déshéritée des travailleurs des villes et des campagnes ; c'est là que se trouve, plus que jamais, la pierre d'achoppement du gouvernement et du régime.

« La conférence de presse, si elle ne nous a pas appris grand-chose sur l'affaire Ben Barka, au sujet de laquelle le général de Gaulle a cherché en vain à amenuiser les respon-

sabilités françaises, sur l'O.T.A.N., l'Europe, le voyage à Moscou, etc., a montré que le chef de l'Etat avait l'intention de se solidariser avec une U.N.R. élargie et de peser de tout son poids lors des prochaines élections législatives. Sa tactique est évidente : il s'efforcera de dénoncer tout ce qui ressemble, de près ou de loin, au Cartel des « non » et à une opposition purement négative. Le P.S.U. se félicite d'avoir toujours travaillé à l'unité et au renouvellement de la Gauche autour d'un programme constructif.

« Une telle conférence de presse ne peut que l'encourager à persévérer dans ses efforts. »

Conférence nationale des E. S. U.



(Photo Elie Kagan.)

La tribune, de gauche à droite (Pertus, Fontès, Laubreaux, Gillet, Depreux, Martinet, Heurgon).

La Conférence nationale des E.S.U. a réuni, à Paris, du vendredi 18 au dimanche 20 février, 25 sections de province et 10 sections parisiennes. Il s'agissait pour les étudiants du P.S.U. de définir une base de recherche et de travail pour les mois à venir et de donner une nouvelle direction nationale à leur organisation reconstruite l'an passé sous l'impulsion en particulier de J.-C. Gillet.

Deux faits importants de ce congrès doivent être signalés : d'une part le vote des textes à l'issue duquel le texte du Bureau national sortant obtenait 348 mandats, et celui présenté par la section d'Antony 21 mandats (texte insistant plus particulièrement sur les possibilités d'unité dans la dynamique de celle réalisée lors des présidentielles) et 51 abstentions ; d'autre part l'adoption du texte définitif par 442 mandats et 56 abstentions.

La C.N.E. a, d'autre part, décidé de lancer des initiatives permettant de

donner à la lutte pour la paix au Vietnam son contenu politique véritable qui est le combat contre l'impérialisme sous toutes ses formes.

Le congrès s'est terminé en séance publique avec le salut ou la présence d'autres Mouvements étudiants, tout d'abord ceux du Vietnam et d'étudiants américains, ensuite du P.S.I. U.P., B.A.A.S., M.A.P.A.M., F.E.A.N.F., U.E.C., étudiants malgaches, Jeunesse communiste yougoslave, U.N.E.F., J.U.C. et Fédération des Etudiants socialistes de Belgique. Le secrétaire national étudiant élu J.-F. Pertus devait conclure les travaux du congrès avant le salut du Parti apporté par le camarade Martinet, secrétaire national adjoint. Nous regrettons de ne pouvoir publier, faute de place dans ce numéro de « T.S. » les interventions de nos camarades étrangers qui seront publiées la semaine prochaine. D'autre part, la plate-forme politique adoptée par la C.N.E. sera publiée dans « Tribune Etudiante » qui paraîtra aux environs du 5 mars.

« Front socialiste » et au renforcement du courant qu'il représente. Il ne s'agit pas de lutter contre le « pouvoir personnel » de de Gaulle et pour le rétablissement de ce qu'on appelle « véritable démocratie » et qui ne serait, en fait, qu'un retour au parlementarisme bourgeois traditionnel. Il s'agit de lutter, dès maintenant, pour la démocratie socialiste, c'est-à-dire d'adopter une stratégie

Pour sortir de la crise qu'elle traverse et devenir un véritable syndicat étudiant, l'U.N.E.F. a besoin d'un soutien politique qui doit s'exercer à un double niveau. Il s'agit pour les organisations politiques de former des militants capables de perception et d'analyse politique, capables donc de comprendre la situation syndicale dans laquelle ils agissent ; il s'agit, en même temps, de développer les implications politiques des luttes engagées par le syndicat étudiant et de montrer la possibilité d'autres modèles d'organisation de la société.

L'action syndicale est lourdement handicapée par l'incapacité manifestée actuellement par les organisations politiques à jouer ce rôle. Le courant social démocrate est pratiquement inexistant parmi les étudiants que ce soit au point de vue de son potentiel militant, que ce soit, plus encore, au point de vue de sa capacité théorique. Quant à l'Union des étudiants communistes, elle est actuellement retombée entre les mains de la tendance dite « suiviste ». Le renforcement du courant de renouveau socialiste à l'Université apparaît donc comme nécessaire à la survie du syndicat étudiant.

Le P.S.U. doit être un parti d'inspiration marxiste dans sa théorie et dans sa pratique, qui est l'insertion active dans la lutte des classes. Mais

Intervention de J.-F. Pertus, secrétaire national

La grave crise qui a durement éprouvé notre parti au lendemain de son congrès d'Alfortville a retenti de façon particulièrement sensible sur le mouvement étudiant du P.S.U. A la rentrée d'octobre 1964, notre organisation se trouvait dans une situation extrêmement critique. Le nombre des sections ayant quelque vie ou activité était très faible, quant à la direction nationale, les départs (diversement motivés) de plusieurs de ses membres l'avaient totalement désorganisée. Devant cette situation, le bureau national du Parti a demandé à un certain nombre de camarades d'essayer de réorganiser les E.S.U., de manière que soit rendue possible la préparation sérieuse et démocratique d'une conférence nationale étudiante. Cette tâche a été en grande partie menée à bien (cette assemblée en est une preuve). Elle l'a été grâce à l'aide que nous ont apportée les directions nationale et fédérales du Parti. Elle l'a été, surtout, grâce à l'activité et à l'efficacité de Jean-Claude Gillet que je tiens à remercier au nom des E.S.U.

Si nous sommes en passe de devenir la principale organisation politique étudiante de gauche, cela tient d'abord à la situation politique actuelle en milieu étudiant.

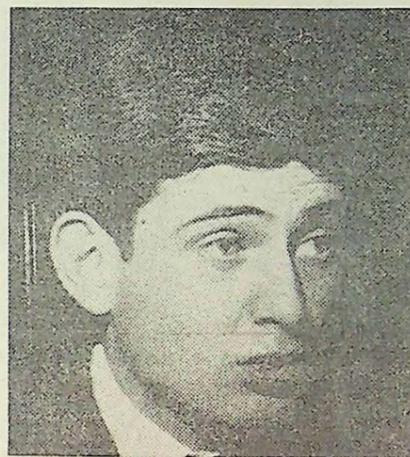
L'Union des étudiants communistes qui avait conquis, au cours de la

lutte contre la guerre d'Algérie, une certaine indépendance par rapport à la bureaucratie et à la sclérose intellectuelle de l'appareil du Parti communiste français est en train de perdre cette originalité, cette démocratie, cette richesse théorique qui en faisaient le moteur principal de la gauche étudiante. La deuxième observation qui me paraît importante dépasse le cadre étudiant. Il s'agit du renforcement chaque jour plus important de ce courant de la pensée chrétienne qui remet en cause l'attitude traditionnelle des Eglises, voire le caractère timoré de l'*aggiornamento* conciliaire. Des étudiants de plus en plus nombreux, influencés par ce courant, entendent mener la lutte pour le socialisme aux côtés de la classe ouvrière. Enfin, la résolution de la crise que traverse actuellement l'U.N.E.F. suppose, à notre avis, la constitution d'une force capable de soutenir politiquement le syndicat étudiant.

Intellectuels groupés et organisés au sein du P.S.U., nous pouvons lui apporter la contribution de notre travail de recherche et de discussions théoriques. Nous considérons, en effet, qu'il n'y a pas de problèmes étudiants mais seulement des aspects étudiants de problèmes plus généraux et cette conférence nationale a, en fait, posé, au cours de ses débats, le problème de l'avenir de la gauche et de la réponse qu'il convient d'apporter au gaullisme.

Dans cette perspective, nous attachons la plus grande importance à la préparation et au déroulement du colloque qui réunira à Grenoble, à la fin du mois d'avril, les représentants de ce qu'il est convenu d'appeler « gauche nouvelle ». Cette rencontre d'hommes venus d'horizons politiques différents mais persuadés qu'une victoire durable de la gauche implique un profond renouvellement de son visage n'est pas une nouvelle opération Defferre, ni l'antichambre de la Fédération démocrate et socialiste. Elle est une contribution à une union de toute la gauche capable de déboucher sur une victoire.

C'est aussi dans cette perspective que les Etudiants socialistes unifiés se sont fixés pour tâche de contribuer à l'élaboration doctrinale de la stratégie d'« alternative socialiste » et de travailler à la construction du



(Photo Elie Kagan.)

J.-F. PERTUS
secrétaire national

permettant d'entamer, dès à présent, la lutte pour la conquête des véritables pôles de domination politique et économique. Cela suppose le renforcement du courant socialiste, c'est-à-dire la prise de conscience de leur solidarité objective avec la classe ouvrière par certaines couches qui, de par la place nouvelle qu'elles occupent dans les rapports de production, ont de plus en plus intérêt à la construction de la société socialiste.

Les solutions, ou, tout au moins, les axes stratégiques généraux que nous proposons, s'opposent actuellement aux solutions qui sont actuellement proposées par certains. Ce n'est pas en aménageant la Constitution de 1958 que l'on créera une République socialiste, ce n'est pas en proclamant sa fidélité au Pacte Atlantique que l'on parviendra à promouvoir une Europe dégagée des blocs militaires, ce n'est pas en comptant vaguement que le revenu national est mal réparti que l'on combattra la domination des trusts, ce n'est pas en accordant à l'Education nationale des crédits accrus que l'on enrayera la mainmise du néo-capitalisme sur l'Université. Nous nous refusons à soutenir politiquement ou à cautionner toute tentative d'aménagement prétendu démocratique du système, tentative fondée, en fait, sur une conception erronée du gaullisme que l'on réduit à son aspect « personnalisé » et autoritaire alors qu'il est, en fait, la correspondance et le signe superstructurel de la phase actuelle de l'évolution historique du capitalisme.

Nous devons combattre l'impérialisme économique en Europe et lier clairement ce combat à celui que nous avons commencé de mener et que nous développerons dans les mois à venir contre l'œuvre le génocide entreprise par les Etats-Unis au Vietnam. La lutte pour l'édification du socialisme en Europe occidentale est immédiate mais elle est inséparable du combat mondial contre l'impérialisme et, en particulier, des actions que nous devons mener contre l'agression américaine du Vietnam.

Appel aux E.S.U.

La Conférence nationale étudiante a été particulièrement réconfortante.

Elle a montré la vitalité du P.S.U. Elle a permis de saluer la poignée de main vigoureuse et hautement symbolique d'un Vietnamien et d'un Américain luttant pour la même cause humaine.

Les E.S.U. vont poursuivre leur tâche de propagande, d'éducation, de recrutement.

Je demande à chacun d'eux de faire au moins une adhésion pendant le mois de mars.

Le P.S.U. compte sur vous, camarades étudiants !

Edouard DEPREUX.

le P.S.U. doit être un parti d'inspiration marxiste qui se refuse à l'observation de toute orthodoxie.

C'est parce que nous saurons adopter un nouveau dynamisme de pensée, parce que nous refuserons de cautionner les erreurs politiques menant à la social-démocratie, c'est parce que nous avons la volonté d'être le seul courant en milieu étudiant qui soit véritablement socialiste que nous répondrons publiquement à cette espérance latente, parfois même angoissée des étudiants, dont l'objectif final est la mise en place d'une société socialiste.

Le maintien de la démocratie interne chez les Etudiants socialistes unifiés, la démonstration qu'ils ne sont ni des révolutionnaires verbeux, ni des réformistes de gauche, la mise en avant d'une ligne politique qui, en liant les problèmes idéologiques et stratégiques, montrera que l'insertion d'une pratique dans une ligne clairement définie n'est pas un mythe, assureront alors à notre organisation la consécration de ce renouveau amorcé.

Liste du Bureau national des E.S.U.

Secrétariat national :

J.-F. Pertus : secrétaire national ; J. Tercé : secrétaire formation ; M. Capron : secrétaire organisation ; G. Boyer : secrétaire universitaire ; J.-M. Liénart : secrétaire universitaire adjoint ; J.-P. Derenne : « Tribune étudiante » ; J.-B. Gonzalès : secrétaire international ; J. Nestor : secrétaire international adjoint ; J. Gemo : coordination Paris ; J.-M. Tarin : coordination Paris.

Bureau national :

Alexandre (Strasbourg) ; Auroy (Clermont) ; Cardi (Caen) ; Cousquez (Montpellier) ; Dupart (Caen) ; Joffre (Limoges) ; Petit (Poitiers) ; Plouvier (Lille) ; Richter (Orsay) ; Rocher (Lyon) ; Valencian (Bordeaux).

1980

50 millions d'hommes vont mourir

« Cinquante millions d'être humains, dont quinze millions d'enfants au moins, sont menacés de mourir de faim ce printemps. »

C'est un peu comme si l'équivalent de la population entière de la France, donc vous et moi, allait mourir ces jours-ci en Europe, faute d'alimentation !

Cette catastrophe, incroyable à l'ère nucléaire, introduit le sixième numéro du bulletin *Vaincre la faim* qui vient de paraître (1).

L'Inde menacée de famine, ce n'est pas nouveau. Mais, cette année, le péril est plus grave que d'habitude.

leur bétail, un peu d'eau pour se désaltérer et aussi l'espoir de gagner quelques roupies, afin d'acheter la poignée quotidienne de riz ou de blé qui leur permettra — peut-être — de survivre.

Les causes profondes de cette misère sont nombreuses et toujours les mêmes. La famine de cette année n'est pas due à la guerre indo-pakistanaise du mois de septembre 1965. Il y a d'autres raisons. D'abord, la mousson a été trop faible et la terre est complètement desséchée. En outre, la production agricole souffre de méthodes qui ont été héritées des an-



A la recherche d'une poignée de riz.

Tous les jours, sur les routes du Rajasthan — région particulièrement aride du nord de l'Inde —, on voit d'interminables caravanes de charrettes dans lesquelles chaque famille a chargé le peu qu'elle possède, depuis les couvertures déchirées, jusqu'aux ustensiles de cuisine. Ce sont des paysans qui laissent derrière eux les champs complètement brûlés par le soleil. Ils abandonnent leur village pour aller chercher plus loin — on ne sait où — un peu d'herbe pour

cêtres. Il est difficile de les changer, car elles sont liées très souvent à des croyances religieuses. Les paysans se contentent de gratter la surface de leurs champs. Beaucoup d'entre eux refusent l'idée même d'un soc de charrue en acier, car, selon leurs croyances, un labourage profond blesserait la déesse de la Terre... Les paysans se méfient des engrais, même quand ils ont la possibilité d'en obtenir.

Mais la raison la plus profonde de cette misère, c'est la population qui augmente au rythme de dix millions par an. C'est ainsi qu'il y a un siècle, les 180 millions d'Indiens mangeaient chacun le double de ce dont disposent aujourd'hui les 500 millions vivant sur le même territoire !

Aujourd'hui, d'après les chiffres officiels, la récolte ne s'élève qu'à dix millions de tonnes de céréales sur une récolte normale d'environ 65 millions que devait déjà compléter un apport massif de blé américain.

Pour parer à cette catastrophe qui se reproduira plusieurs fois d'ici à la fin du siècle, alors que la population continuera d'augmenter rapidement, le bureau dit de la « Planification indienne » réclame de toute urgence 130.000 tonnes de lait en poudre. Le programme alimentaire mondial en a promis... 7.000. Aussi le gouvernement de Mme Indira Gandhi se voit amené à conseiller à ses administrés des mesures aussi singulières que de sauter un repas par semaine, quand l'opulente aristocratie de l'Inde crève de richesse.

Ce n'est évidemment pas par ces méthodes empiriques que l'on arrivera à une solution. Tant que l'aide aux pays sous-développés filtrera par les canaux fantaisistes de l'économie de marché, on ne pourra mieux espérer que ces expédients dérisoires.

Au cours d'un séminaire de formation (2), notre ami René Dumont, qui plaçait en 1980 le seuil critique de la faim dans le monde, préconisait la mise en place d'un plan mondial de développement en faveur des pays sous-équipés.

On est, en effet, en droit de pen-

ser qu'une caisse collective subventionnée par les Etats riches et un plan concerté d'investissements, à l'échelon de grands ensembles économiques, peuvent seuls apporter une amorce de solution à ce que Mendès-France annonçait comme le plus grave problème de notre temps. Sans parler de la répartition des excédents alimentaires et de la régulation des cours mondiaux des matières premières, problèmes sur lesquels nous aurons de plus en plus l'occasion de revenir dans cette rubrique.

Jean Helms.

Comparaison des disponibilités alimentaires d'un Indien et d'un Français en 1961-1962

(en kilogrammes et par an)

	Inde	France
Viande	2	74
Lait	3	6
Corps gras, protéine..	2	7
Matière grasse	4	17

(1) 5, rue de Lille, Paris (7^e). Abonnement : 30 F par an.

(2) « Pourquoi la Chine fait-elle sa bombe ? »

AGRICULTURE

Scission dans les organisations

Les organisations agricoles n'ont été que relativement satisfaites des récentes mesures gouvernementales.

Déjà les vigneron, qui vont bénéficier de la distillation d'une partie des excédents, ont moins apprécié la reprise des importations de vins d'Algérie (lesquelles pourraient être toutefois limitées dans l'avenir, avec l'amélioration de la qualité des vins français).

Aujourd'hui, ce sont les producteurs de lait et de viande de bœuf qui déplorent que le gouvernement n'ait pas relevé les prix en attendant la reprise des pourparlers sur le plan européen. La F.N.S.E.A. estime, à ce sujet, que l'augmentation de 4,8 % par an du revenu des agriculteurs, promise par MM. Debré et Edgar Faure, est compromise. Il est évident toutefois que la réalisation du Marché commun agricole se traduira par une hausse des prix.

Il faut noter aussi qu'Edgar Faure n'a obtenu que 140 millions sur les 250 millions qu'il avait réclamés pour l'aide à l'agriculture. Ces crédits iront essentiellement aux éleveurs et serviront au paiement de l'indemnité viagère aux agriculteurs âgés, dont la mise à la retraite est une condition de la modernisation de l'agriculture.

Tout en marquant sa satisfaction, le C.N.J.A. a déploré que le gouvernement n'ait pas accepté d'abaisser de soixante-cinq à soixante ans l'âge d'attribution de l'indemnité viagère dans les régions de petite exploitation. Cependant, on peut dire que, dans l'ensemble, les dirigeants des organisations agricoles, à l'exception de certains leaders très liés à la droite « européenne », sont favorables (contrairement aux dirigeants des syndicats ouvriers) à la politique de l'actuel gouvernement.

C'est contre cette tendance que vient de réagir vivement Roland Viel,

président de la Chambre d'agriculture du Puy-de-Dôme, qui a préconisé la création d'une Union nationale des syndicats agricoles distincte de la F.N.S.E.A. qu'il considère comme « liée au programme agricole de l'U.N.R. et à la politique du gouvernement ». Cette proposition a été faite au cours du récent congrès de la Fédération des syndicats d'exploitants agricoles du Puy-de-Dôme, auquel assistaient les représentants des Fédérations de l'Allier, de la Creuse, de la Haute-Vienne, de la Dordogne, des Landes.

Roland Viel pourrait espérer regrouper les Fédérations du Centre qui font partie du Comité de Guéret, aujourd'hui en sommeil. Toutefois, il se heurte, dans son propre département, aux syndicats fidèles à la F.N.S.E.A. et réunis dans l'Union départementale créée l'année dernière par Michel Debatisse, ancien secrétaire général du C.N.J.A. et actuellement secrétaire général adjoint de la F.N.S.E.A.

Quant aux syndicats des huit départements de la région toulousaine, qui ne passent pas pour être à droite (bien qu'Edgar Faure jouisse parmi eux d'un préjugé favorable), ils ne semblent pas prêts à rejoindre les dissidents. Certains de leurs dirigeants sont d'ailleurs investis de responsabilités importantes : Marcel Bruel, secrétaire général de la F.N.S.E.A., Roland Seryès, secrétaire général du C.N.J.A., Jean Domeng, animateur du M.O.D.E.F. (Mouvement de défense des exploitations familiales).

On s'interroge sur l'attitude de ce dernier mouvement, proche du parti communiste, en face de la scission. Dans une interview au journal *Sud-Ouest*, Marcel Bruel a cru pouvoir déclarer : « C'est un serpent de mer que le M.O.D.E.F. se ferait hara-kiri pour le seul profit de M. Roland Viel. »

Un ouvrage sélectionné par la Librairie Pilote



JOURNAUX DU TEMPS PASSÉ

Tenir entre ses mains les fac-similés des journaux d'autrefois, déplier l'Aurore pour y lire "J'accuse" de Zola, le Petit Parisien du 24 mai 1885 pour y apprendre la mort de Victor Hugo, la correspondance littéraire secrète du 15 septembre 1785 - pour y suivre l'affaire du "Collier de la Reine", - c'est pour l'amateur d'histoire... une satisfaction gourmande... c'est de l'histoire vivante. On apprend, on réapprend, on s'étonne, on s'indigne, on s'amuse... Ah ! si chaque jour le journal pouvait être aussi passionnant !

C'est en ces termes que Jacqueline Piatier, dans *le Monde*, signale le magnifique recueil de 85 JOURNAUX DU TEMPS PASSÉ qui, dit-elle, "reproduits en offset ont gardé leur grandeur nature et leur saveur du temps passé". 85 journaux : 12 des XVII^e et XVIII^e siècles, 21 de la Révolution, 23 pour Napoléon et la Restauration, 18 du Second Empire et de la Troisième, 11 journaux clandestins de l'Occupation. Les numéros choisis sont parus au lendemain des grandes dates de l'Histoire et relatent - quelquefois comme des événements sans importance noyés parmi les potins du jour - l'abjuration de Galilée ou le 14 Juillet ou la bataille de Waterloo ! "Ces lectures sont passionnantes" écrit *Les Echos*. Et le *Canard Enchaîné* : "Ce recueil panoramique est une réussite".

Les journaux, reproduits au format réel et pliés si nécessaire, sont insérés - précédés d'une notice générale qui situe chaque journal et chaque événement - dans une luxueuse reliure pleine toile, format 37 x 26, gardes soies, d'où ils peuvent être extraits pour la lecture. La Librairie Pilote offre pour 15 jours encore ce magnifique recueil au prix exceptionnel de souscription de 69,50 F. (ensuite 74,50 F.) ou 3 mensualités de 24 F. Demandez-lui une documentation gratuite ou, mieux, le recueil lui-même pour examen gratuit de 5 jours avec droit de retour, en vous hâtant de lui adresser le bon ci-dessous pour profiter des conditions actuelles.

BON pour examen gratuit à adresser à la LIBRAIRIE PILOTE, 22 rue de Grenelle Paris (7^e)

Veuillez m'adresser "Journaux du Temps Passé". Si je ne renvoie pas dans les 5 jours le recueil complet, dans son emballage d'origine, je le réglais 69,50 F. comptant en 3 mensualités de 24 F. par : chèque chèque postal à votre C. C. P. PARIS 13905 31 mandat.

nom..... profession.....

adresse.....

N° de CCP ou banque.....

T.S. 2

SIGNATURE :

TRIBUNE Socialiste

HEBDOMADAIRE DU PARTI SOCIALISTE UNIFIÉ

Directeur politique :

HARRIS PUISAIS

Directeur adjoint :

GERARD CONSTANT

Rédacteur en chef :

ERIC BERGAIRE

Administration :

54, bd Garibaldi

Paris (XV^e)

Tél. : SUP 19-20

Rédaction :

51, r. Mademoiselle

Paris (XV^e)

Tél. : FON 22-60

Publicité :

Geneviève Mesgulche

6, Avenue du Maine

Paris-14^e. Tél. : LIT 19-39.

Pub. Littéraire: 71, r. des St-Pères, Paris

Abonnement : C.C.P. Paris 5826-65

6 mois 18 F

1 an 35 F

Soutien : à partir de .. 70 F

Changement d'adresse : 0,50 F.

Directeur de la publication :

Roger CERAT.

LES IMPRIMERIES LAMARTINE S.A.

68-61, rue La Fayette

Paris (9^e)

SEPT

Les syndi



(Photo Agip.)

La notion de libre choix, au centre des problèmes en discussion.

Madeleine Colin (C.G.T.)

— Pouvez-vous tout d'abord, Madeleine Colin, m'expliquer comment la C.G.T. en est arrivée à formuler ses revendications en ce qui concerne les travailleuses ?

— Nos revendications correspondent à une aspiration très grande des travailleuses ; de plus, elles sont un besoin dans la société actuelle de la productivité et des bénéfices nationaux. Les concentrations d'entreprises, l'automatisation, l'augmentation de la production, devraient permettre une réduction des temps de travail. En même temps, l'éloignement du domicile, la situation des femmes dans la production fait que leur condition se dégrade. Elles ont une qualification inférieure à celle des hommes et subissent plus durement qu'eux les cadences imposées dans l'industrie. Elles sont d'autant plus fatiguées qu'elles doivent, en plus, assumer leur rôle traditionnel.

— Ne craignez-vous pas que la réduction du temps de travail des femmes n'en fasse encore plus qu'elles ne le sont actuellement une main-d'œuvre d'appoint ? Si elles ont une situation privilégiée, si leur coût est plus grand pour l'employeur, comment garantir leur droit au travail en période de récession ?

— Il est peu probable que les femmes seront moins employées. Le nombre des femmes salariées a augmenté d'un demi-million entre 1954 et 1962. La société a besoin des femmes. Leur entrée dans la production est une nécessité. Dans les entreprises où les horaires ont été réduits, sans diminution des salaires parce que nous avions des syndicats puissants, le nombre des femmes employées n'a pas diminué. Le problème ne se pose pas du tout en ces termes au niveau de l'entreprise. C'est une question de rapports de forces. D'ailleurs, la C.G.T. lutte en même temps pour l'égalité des salaires et l'amélioration de la qualification professionnelle des travailleuses. Mais c'est avoir une fausse conception de l'égalité que de ne demander que cela.

Dans l'état actuel de notre société, les femmes ont d'autres problèmes que les hommes. L'une des questions les plus difficiles à résoudre est la garde des enfants jusqu'à 6 ans. Nous réclamons aussi une subvention de l'Etat et une participation du patronat pour le financement de crèches et d'écoles maternelles qui doivent être multipliées ; mais même avec un équipement social développé, les femmes auront à faire face à d'autres choses dans de plus grandes proportions que les hommes.

Il n'y a pas de risque que les femmes soient moins employées dans les entreprises où elles sont en concurrence avec les hommes. Nous avons déjà obtenu des succès. Partout où le personnel est mixte, tout le monde en a profité. Tant mieux ! Mais il

y a eu en plus des dispositions concernant les femmes enceintes et les mères de famille. Bien sûr, il en irait différemment si nous obtenions la semaine de 38-40 heures pour tout le monde, ce que nous demandons également. Mais, pour les femmes, c'est un besoin urgent. Prenons un exemple : lorsque les trois semaines de congés payés ont été instituées en 1956, les deux jours supplémentaires autrefois accordés aux mères de famille ont été supprimés par la loi. Nous en avons obtenu le rétablissement dans de nombreuses conventions collectives. C'est également un besoin que de porter le congé de maternité à 16 semaines.

Les femmes ne peuvent pas avoir exactement les mêmes conditions de travail que les hommes. Il ne faut pas nier les réalités de la vie. Et s'il y a un risque pour leur emploi, c'est uniquement là où les syndicats ne sont pas puissants. Or, là, il ne faut pas se faire d'illusions, la réduction du temps de travail ne sera pas accordée.

Certes, la réaction première des patrons en cas de licenciements est de renvoyer d'abord les femmes dans l'idée que ce sera mieux toléré. C'est pourquoi il faut leur garantir le droit au travail. Des enquêtes faites par nos U.D. révèlent le sous-emploi important des femmes et des jeunes filles. Dans les régions où le problème se pose, nous demandons l'implantation d'industries susceptibles d'employer les femmes. Il y a des secteurs où les femmes sont irremplaçables.

— Ainsi, s'il y a concurrence entre les femmes et les hommes, le remède serait de canaliser les femmes vers les professions où elles sont irremplaçables, afin de leur garantir un emploi ?

— Bien sûr que non ! Il est impossible de raisonner dans ces termes. Les problèmes ne se posent pas de cette manière ! Il est vrai que les patrons licencient d'abord les femmes. En 1952-53, c'est ce qui s'est passé dans le textile, et les licenciements ont été accompagnés d'une véritable campagne idéologique du patronat sur le rôle de la femme au foyer (conférences, tournées...). Les patrons s'imaginaient que le licenciement des femmes provoquerait moins de réactions dans la classe ouvrière, ce qui n'a pas été le cas.

Si l'on raisonnait ainsi, on n'obtiendrait rien. Lorsque l'égalité des salaires a été rendue obligatoire, lorsqu'à la fin du siècle dernier la journée des femmes et des enfants a été réduite à 10 heures, il n'y a pas eu de licenciements !

— Est-ce que de telles batailles sont très mobilisatrices ?

— Oui, c'est très encourageant ; les femmes sont prêtes à se battre. D'ailleurs, elles le font déjà.

— Est-ce qu'elles le sont pour les hommes ?

— Moins, évidemment ! Ils ne sont pas contre. Il y a parfois des réticences, mais peu, et n'oublions pas que beaucoup de nos syndicats sont dirigés par des hommes et que ce sont eux qui impulsent, soutiennent et organisent l'action des travailleuses comme celle des travailleurs.

— Pouvez-vous expliciter un peu ce que vous entendez par « revendications relatives à la maternité » dans la motion adoptée à ce sujet par votre C.A. ?

— Il s'agit d'abord des revendications sur les 16 semaines de congé de maternité et sur l'indemnisation complète pendant cette période. Nous avons fait des calculs, l'incidence sur le budget de la Sécurité sociale serait négligeable. Actuellement, il n'est versé qu'un demi-salaire. Le résultat est que 3 millions de journées par an ne sont pas prises par des femmes enceintes qui y ont droit. Il faut également accorder aux femmes des congés pour soigner les enfants malades ; on parle toujours de l'absentéisme féminin, mais ce sont les femmes qui soignent les enfants ; elles ont besoin de ces congés qui devraient être accordés sous contrôle médical, évidemment.

Il faut aussi leur donner la possi-

La III^e conférence nationale de la C.G.T. sur les problèmes des travailleurs.

La Conférence se prépare dans la poursuite et le développement des actions pour la réduction du temps de travail et l'augmentation des salaires, revendications essentielles du thème central de la Conférence :

« Le temps et les moyens de vivre pour cinq millions de travailleuses. » La situation économique actuelle, la carence du pouvoir en matière sociale et d'éducation, l'aggravation des conditions de vie, de travail et de rémunération des femmes qui en découlent donnent une particulière importance à d'autres revendications concernant particulièrement les travailleuses :

● Le droit au travail, en fonction du sous-emploi grandissant qui frappe les femmes et les jeunes filles ;

● L'égalité des salaires masculins et féminins, par l'application de la convention internationale n° 100 qui prévoit un salaire égal pour un travail de « valeur égale » ;

● La formation professionnelle des jeunes filles et des femmes ;

● Les revendications relatives à la maternité ;

● L'équipement du pays en crèches et écoles maternelles correspondant aux besoins des travailleuses mères de famille de plus en plus nombreuses ;

● L'avance de l'âge de la retraite.

bilité de s'arrêter un an pour élever un enfant (facultativement), mais en y ajoutant une garantie de réemploi, ce que ne fait pas la proposition Grandval.

Il s'agit aussi du rétablissement des deux jours de congé supplémentaires pour les mères de famille, de l'aménagement des horaires et des conditions de travail pour les femmes enceintes, ce qui a déjà été obtenu à la S.N.C.F., aux P. et T. et à la Sécurité sociale où les femmes voient leur service assoupli vers le quatrième ou cinquième mois de leur grossesse. Dans l'industrie, c'est plus difficile, mais des résultats ont été également obtenus, concernant l'entrée retardée et la sortie anticipée pour permettre aux femmes enceintes de ne pas avoir à se déplacer aux heures de pointe. Nous demandons également que des indemnités de crèche soient versées par les patrons ; il en existe déjà ; de 3 à 4 F par jour, dans certains secteurs.

— Vous avez parlé d'une garantie de réemploi pour la femme qui s'est arrêtée pendant un an pour élever un enfant. Ne faut-il pas prévoir d'autres mesures pour celles qui s'arrêtent pendant dix ans et ne peuvent retrouver leur travail ?

— Il faut aménager la formation et le perfectionnement professionnel des femmes adultes. Nous cherchons à faciliter l'accès des femmes aux cours. Il faut leur donner les moyens de suivre des cours près de leur lieu de travail, pendant la journée ;

Le 26 février, à 14 h 30
81, rue Mademoiselle

Séance d'information sur les problèmes des travailleuses

organisée à l'intention des militantes de la Région Parisienne par le Service National de Formation

actuellement, les femmes ne peuvent pas en profiter, ces cours ayant lieu le soir ou en fin de semaine. Le perfectionnement est au moins aussi important que le recyclage, car une femme n'a plus le même rendement après 35 ans et il est donc souhaitable qu'elle ne reste pas O.S., car le problème du rendement se pose moins pour un travail plus qualifié.

— Pourquoi demandez-vous l'abaissement de l'âge de la retraite à 55 ans pour les femmes, alors que les études médicales actuellement réalisées tendent à prouver que c'est après 50 ans que la femme est au mieux de sa forme ?

— Quelle femme ? Allez donc discuter avec des ouvrières du textile qui travaillent depuis l'âge de 15 ans et qui ont eu plusieurs enfants ; vous verrez si elles sont au mieux de leur forme ! Le problème est d'autant plus grave pour ces femmes qui à cet âge, sont très fatiguées, qu'elles ne suivent plus les cadences et sont déclassées ; elles gagnent donc moins qu'auparavant. C'est d'ailleurs pour cette raison que nous réclamons pour les femmes comme pour les hommes que la retraite soit calculée sur les dix meilleures années et non sur les dix dernières. En outre, ceci constituerait une solution aux problèmes de l'emploi qui posent les concentrations et les fusions capitalistes. Nous avons déjà obtenu dans certaines entreprises la retraite à 63 ans avec versement d'une indemnité de congé de fin de travail par le patron. En ce moment, des propositions de loi sont déposées visant à l'attribution de la totalité des avantages de retraite à partir de 60 ans pour les femmes ayant élevé deux enfants ou pour les personnes atteintes d'une invalidité à 33 %.

— Que fera la femme retraitée à 55 ans pendant que son mari continuera à travailler ?

— Nous demandons aussi un abaissement de l'âge de la retraite pour les hommes — à 60 ans. Quant aux femmes, celles qui auront travaillé toute leur vie et conservé toute leur vie des envies insatisfaites par manque de temps, elles pourront enfin donner libre cours à ces envies, lire, profiter de leurs enfants ou de leurs petits-enfants...

MILLIONS DE SALARIÉES

ats et la réduction du temps de travail des femmes

Les 11 et 12 mars prochain, se tiendra la 3^e Conférence nationale de la C.G.T. sur les problèmes des travailleuses qui, comme les assises de l'an dernier, sera notamment consacrée à l'étude de propositions relatives à la réduction du temps de travail des femmes (voir Le Peuple, n° 744, 1^{er} février 1966). Les revendications avancées par la C.G.T. étant diversement appréciées, il nous a paru intéressant d'exposer le point de vue des divers syndicats avant la conférence. Nous avons donc demandé à Madeleine Colin,

pour la C.G.T., à Ida Boireau, pour F.O. et à Jeannette Lahote, pour la C.F.D.T., de nous donner l'opinion de leurs organisations (1). Enfin, Marguerite Thibert, ancien chef de division au B.I.T., à Genève, une spécialiste des questions du travail féminin, a bien voulu commenter les mesures préconisées par la C.G.T.

(1) Jeannette Lahote, Ida Boireau et Marguerite Thibert se réfèrent à la motion de la C.A. de la C.G.T. publiée dans Le Peuple.

Ida Boireau (F.O.)

— Comment voyez-vous le problème de la réduction du temps de travail des femmes ?

— L'acuité de la question dépend essentiellement de la longueur des horaires hebdomadaires. Si était respectée la règle des 40 heures ou si la moyenne générale du temps de travail, pour tous, se situait entre 35 et 40 heures par semaine, le problème ne se poserait plus dans les mêmes termes.

Cette question est donc plus particulièrement actuelle.

C'est un problème encore plus aigu dans les grands centres urbains du fait de l'éloignement du logement par rapport au lieu de travail.

Il intéresse spécialement les mères. C'est l'éducation des enfants (jusqu'à 14-15 ans) et, notamment, les soins à apporter aux plus jeunes (moins de 8 ans) qui accentuent les conséquences néfastes de la double charge familiale et professionnelle.

— Comment le problème se manifeste-t-il ?

— Les plus évidents sont le taux élevé d'absentéisme (quelquefois 20 p. 100 de l'ensemble des mères de famille) et la multiplication inquiétante des maladies nerveuses (en 1965, par exemple, à la Caisse d'allocations familiales de la région parisienne, il y a eu 9 internements et de multiples cas de dépressions nerveuses d'une gravité variable).

— Quelles sont, à votre avis, les difficultés à résoudre ?

— Elles sont à la fois d'ordre syndical, d'ordre économique, d'ordre juridique.

Une dissociation des régimes de travail hommes-femmes, de même qu'une création de systèmes spécifiques « jeunes » ou « personnes âgées » risque de diminuer la solidarité entre salariés syndiqués ou non.

Le travail à temps partiel entraîne la nécessité d'inclure, dans les conventions collectives, les droits et garanties accordés à ce personnel, sinon renvois et sous-qualification seront fréquents. Il est également nécessaire de prévoir, dans ce cas, une adaptation générale de la législation sociale (taux de cotisation à la S.S. proportionnels au temps de présence...).

— Que pensez-vous des solutions proposées par la C.G.T. ?

— a) L'avance de l'âge de retraite des femmes ne résout pas le problème, puisque, à ce moment, les enfants sont élevés ; en outre, la longévité féminine est plus longue que celle des hommes, aussi faut-il préférer un abaissement général de l'âge des retraites de tous les travailleurs (hom-

mes et femmes) à une dissociation des solutions.

Enfin et surtout, cette décision déséquilibrerait les régimes financiers des caisses de retraite. Vu la situation démographique française actuelle, on risquerait de faire supporter par chaque travailleur en activité, plusieurs pensions de retraite et les cotisations seraient insuffisantes pour assurer le versement des pensions.

b) Donner un temps plus long pour les congés maternité ou pour les soins à donner à un enfant malade serait une solution qui ne résoudrait pas l'ensemble du problème.

— Quelles sont vos solutions ?

— Elles sont au nombre de trois :

a) Inclusion, dans l'horaire de travail, du temps de trajet (soit une heure, une heure et demie maximum) et indemnités calculées suivant les distances « travail-logement » ou vice versa (existence de 2 ou 3 zones). Pour éviter les discriminations entre les travailleurs, le coût des temps de trajet serait assuré par une cotisation de compensation — dépendant des organismes d'allocations familiales — se chargeant, ultérieurement, de remission de tous les employeurs, une caisse boursier chaque patron.

Ce système intéresserait toutes les mères d'enfants d'âge scolaire (école primaire-premier cycle).

b) Temps partiel ou mi-temps : peut être considéré comme utile pour certaines femmes et compatible avec certaines professions, à condition que toutes garanties soient données en matière de droits : professeurs, infirmières, vendeuses dans le commerce (du fait des horaires spéciaux : ouverture le soir, le samedi, le dimanche, les jours de fête quelquefois), documentaliste...

c) Extension du régime « journée continue » : le déjeuner est alors considéré comme un casse-croûte, n'excède pas une demi-heure et le temps pris est payé comme temps de travail.

Ce système existe déjà dans beaucoup d'usines et certaines entreprises où l'on travaille en équipe. Par exemple, dans les services mécanographiques ou à la direction de la Sécurité sociale, au ministère du Travail.

La Chambre syndicale des employés et cadres F.O. de la Sécurité sociale de la région parisienne — indépendamment de sa prise de position sur la diminution générale des horaires de travail que la mise en vigueur des techniques d'électronique rend nécessaire — a fait siennes, pour l'immédiat, ces revendications particulières au travail féminin.

Le prochain congrès confédéral d'avril 1966 aura probablement à en connaître.

Jeannette Lahote (C.F.D.T.)

— Quelle a été votre attitude l'année dernière à l'occasion des assises ?

— Nous avons refusé de participer en rappelant les positions de la C.F.D.T., mais nous avons rappelé nos revendications concernant les travailleuses.

— Que pensez-vous des nouvelles assises ?

— La situation n'est pas la même que l'année dernière, il s'agit, cette année comme tous les ans d'ailleurs, d'une Journée nationale des femmes, la C.F.D.T., de son côté, organise tous les deux ans une Journée nationale d'études sur les problèmes des travailleuses, le programme de l'an-

née dernière concernait la notion de libre choix.

« Toutefois, la C.F.D.T. compte rappeler qu'elle n'est pas d'accord sur l'exploitation que compte faire la C.G.T. de la Journée nationale des femmes qu'elle organise cette année avec le slogan : « Réduction du temps de travail pour les femmes ». La C.F.D.T. continue à faire sienne la revendication du retour aux 40 heures sans diminution de salaire pour tous les travailleurs, sachant, du reste, combien les femmes sont attachées à cette revendication. Mais elle n'entend pas, dans l'intérêt même des travailleuses, engager d'action propre à telle ou telle catégorie, afin de ne

pas porter atteinte, d'une part, à la valeur d'ordre général posée par la revendication, d'autre part, aux intérêts de la main-d'œuvre féminine dans son ensemble. Telles sont les positions du Bureau confédéral.

« Reprenons, point par point, les thèmes de la Journée nationale des femmes organisée par la C.G.T. Sur le droit au travail : nous sommes entièrement d'accord. Sur l'égalité des salaires : nous sommes aussi d'accord, puisque nous réclamons l'application intégrale, dans les salaires réels, du principe de l'égalité entre les salaires réels, du principe de l'égalité entre les salaires masculins et féminins pour un travail égal.

« Sur la formation professionnelle des jeunes filles et des femmes : nous sommes d'accord et insistons sur le fait qu'il faut créer les moyens de réadaptation professionnelle pour les

Population active féminine en 1962

Célibataires	2.186.300
Mariées	3.502.760 (1)
Veuves	662.560
Divorcées	233.640

Total 6.585.260

(1) Dont 714.780 femmes (9,2 %), mariées en 1962, ayant un ou plusieurs enfants (nourrissons, jusqu'à 6 ans).

Source : Etudes et Conjoncture, n° 12 - décembre 1964 - P.U.F.

femmes au moment où celles-ci reviennent dans la vie active après une interruption.

« Sur les revendications relatives à la maternité : nous demandons le paiement intégral des pertes de salaires de toutes les travailleuses en congé de maternité et la prise en charge, soit par l'Etat, en dehors des fonds actuels de la Sécurité sociale, de la partie non remboursée, soit par le patronat dans le cadre des conventions collectives.

« Sur les équipements : outre les crèches et garderies, la C.F.D.T. réclame d'autres services collectifs : entretien des appartements, lavage collectif dans les cités et le réaménagement des transports en commun.

« L'avancement de l'âge de la retraite : nous avons déjà dit que nous ne voulions pas de mesures particulières pour les travailleuses avant l'âge de la retraite pour tous les travailleurs ; la C.F.D.T. réclame des retraites décentes. Pour les travailleuses qui ont une vie active plus courte, demander une avance de l'âge de la retraite, c'est demander que moins d'années puissent être prises en compte pour le calcul de la retraite.

« La C.F.D.T. estime que le problème de l'âge et du taux de la retraite pour les travailleuses devrait faire l'objet d'une solution d'ensemble permettant de recouvrir toute la vie des femmes, qu'elles aient eu une activité professionnelle discontinuée ou continue ou même qu'elles n'aient pas eu du tout d'activité professionnelle du fait de leurs charges familiales.

« La C.F.D.T. demande qu'une régionalisation économique permette aux millions de jeunes filles et de femmes qui, en province, sont chômeuses « non déclarées », malgré une formation professionnelle, certaines avant d'avoir commencé à travailler, de trouver un emploi. »

Interviewees recueillies par :
C.G.T. : Christiane Tirimagni.
C.F.D.T. : Geneviève Servet.
F.O. : Danielle Neveu.
Marguerite Thibert : Colette Audry.



(Photo Elie Kagan.)

Si encore les charges familiales n'attendaient pas...

Marguerite Thibert

Marguerite Thibert, ancien chef de division au B.I.T. de Genève, a été particulièrement sensible au passage de la résolution où la C.G.T. se félicite des progrès accomplis par l'unité au cours de la campagne présidentielle, ces progrès « créant des conditions favorables pour un développement et une intensification de l'action ».

Quant aux différents points de la résolution, elle se déclare d'accord sur l'ensemble, compte tenu de quelques réserves et de quelques précisions qu'elle tient à formuler.

1) En ce qui concerne le rappel de la campagne de 1965 pour la réduction du temps de travail féminin sans diminution de salaire, je pense qu'il faut distinguer très nettement les cas : dans tous les services uniquement féminins, les femmes ne doivent pas hésiter à se battre pour cette diminution ; mais cela signifie qu'elles se battent alors en tant que travailleuses, non en tant que femmes. En revanche, dans des services mixtes comme ceux des employés de guichet des P.T.T., une telle revendication qui émanerait des femmes seulement peut être très dangereuse : elle compromettrait sans aucun doute les chances d'emploi ou de promotion de ces employées. Ce qu'il faut réclamer, en pareil cas, c'est la diminution du temps de travail pour tous.

2) Le paragraphe sur « les revendications relatives à la maternité » me paraît un peu vague. La revendication essentielle doit être la prise en charge intégrale du remboursement de congé de maternité par la S.S. On sait qu'à l'heure actuelle, la S.S. ne rembourse à salaire plein que les sept semaines qui suivent l'accouchement, les sept semaines qui précèdent étant payées à demi-salaire. Dans certaines entreprises, c'est le patron qui assure le complément ; mais, outre le fait qu'il en résulte des différences d'une entreprise à l'autre, l'employeur peut hésiter en pareil cas à embaucher des femmes partout où le travail est à postes mixtes.

3) Enfin, en ce qui concerne l'abaissement de l'âge de la retraite, il est évident qu'il n'y a pas lieu de s'opposer à cette revendication dans la mesure où il s'agit d'une possibilité et non d'une obligation. Toutefois, j'attire l'attention des femmes sur le fait qu'à 55 ans, par exemple, les femmes risquent de toucher une retraite très faible et que, dans l'état actuel de la démographie (nombre restreint de travailleurs productifs pour une forte population de jeunes et de vieillards) l'abaissement de l'âge de la retraite n'est, en aucun cas, une revendication bien adaptée.

MARCHÉ COMMUN

Tabac : les monopoles d'État face à la concurrence du secteur privé

Pratiquée principalement en Italie et en France, la culture du tabac est surtout concentrée en trois régions : Pouilles, Campanie et Bassin aquitain. De ces provinces, 90 % de la récolte de tabac des six pays du Marché commun alimentent les manufactures nationales. Toutefois, la consommation européenne est loin de se satisfaire de la production globale des Six qui ne représente, en fait, que 23 % des quantités consommées.

Les industries nationales, largement ouvertes aux importations, achètent, en 1964, environ 267.000 tonnes de tabac brut, dont près de la moitié, soit 126.000 tonnes, alimente les manufactures allemandes.

Pourquoi tant de devises partent-elles en fumée ?

En Europe, la culture du tabac est d'un coût élevé ; cette culture réclame un sol constamment renouvelé par d'importants apports fertilisants et des soins multiples ; de plus, une nombreuse main-d'œuvre est nécessaire, aussi n'est-il pas surprenant que les productions des pays à bas salaires reviennent moins cher que celles de la Communauté Européenne. Malgré les droits de douane, le tabac noir ainsi importé est-il payé de 4 à 4,50 F le kilo, alors que les tabacs identiques

assurés que l'habitant du Marché commun est actuellement un fumeur moyen : si l'on se réfère à la consommation annuelle par adulte du produit le plus répandu, la cigarette, l'Allemand, qui est en tête des « Six », est largement devancé par l'Américain ou par le Suisse (plus de 3.000 cigarettes par an) ; il se situe même après le Britannique, le Polonais, l'Australien, le Japonais et le Hongrois (plus de 2.000). La consommation individuelle est nettement plus forte dans les pays du nord de la C.E.E. Cependant, on constate au cours des dernières années un certain rattrapage des pays du Bénélux par la France et l'Italie.

Face au développement des besoins, l'industrie européenne du tabac mène, depuis quelques années, une politique active de modernisation et de concentration.

Modernisation et concentration

La préparation du tabac coupé, au cours de laquelle le produit brut ne subit que les opérations physiques simples, est largement mécanisée ; il en va de même pour la confection des cigarettes, leur emballage et celui du scaferlati, et, à un moindre degré,

PRODUCTION DE TABACS FABRIQUÉS
DANS LE MARCHÉ COMMUN EN 1964

	Cigarettes		Cigares-cigarillos		Scaferlati	
	Milliards de pièces	%	Milliards de pièces	%	1.000 tonnes	%
Allemagne.....	94,3	40,6	4,0	47,6	9,4	18,5
France.....	49,4	21,3	0,7	8,3	17,0	33,4
Italie.....	58,9	25,4	0,3	3,6	4,1	8,1
Pays-Bas.....	13,4	5,8	2,0	23,8	13,0	25,6
U.E.B.L.....	16	6,9	1,4	16,7	7,3	14,4
C.E.E.....	232,0	100	8,4	100	50,8	100

de la C.E.E. valent de 7 à 8 F.

Au prix de revient, il faut aussi ajouter la nécessité d'effectuer des mélanges très complexes, afin de satisfaire les goûts des consommateurs qui semblent évoluer de plus en plus vers des qualités de tabac plus élaborées.

American way of life ?

D'après une étude du département « Conjoncture » de la Société Générale, l'industrie européenne des tabacs poursuit un mouvement d'expansion qui s'appuie sur une consommation intérieure croissante.

La branche des cigarettes est la plus dynamique : de 1955 à 1964, son taux annuel de croissance a été de 5,3 %, contre 1,7 % pour les cigares et les cigarillos, alors que la fabrication des autres tabacs a légèrement diminué.

Deux facteurs principaux contribuent à la progression des ventes : l'élévation du niveau de vie et le développement de l'usage du tabac chez les femmes. En même temps, les besoins des consommateurs évoluent vers des produits plus élaborés, donc plus chers :

- déclin de la demande de scaferlati (tabac en paquet pour la pipe et pour les cigarettes « roulées ») ;
- vogue grandissante des cigarettes à tabac blond et aromatisé (« goût américain ») ;
- essor récent de la consommation de cigares.

La publication, au cours des dernières années, de rapports scientifiques (déclaration du Collège des Physiologistes de Londres en 1962, rapport Terry aux Etats-Unis en 1964) établissant la nocivité de l'abus du tabac a perturbé cette évolution, en ralentissant momentanément la progression des achats de cigarettes. Cependant, les industriels ont pu prévenir toute crise durable des ventes en développant la fabrication de cigarettes à bout-filtre (48 % du marché dans le Marché commun, 52 % aux Etats-Unis).

Les débouchés à venir des tabacs fabriqués dans la Communauté Européenne paraissent d'autant mieux

pour la fabrication des cigares, plus délicate.

Cette mécanisation s'est accompagnée d'une tendance à la concentration : à titre d'exemple, l'industrie cigarière allemande, qui groupait 2.500 fabricants en 1948, n'en compte plus aujourd'hui que 397, dont les 19 premiers assurent 70 % de la production ; dans le même pays, quatre des 17 producteurs de cigarettes couvrent 97 % du marché.

« Pompe à phynance »

Même si l'ensemble des pays de la Communauté considère le tabac comme la matière imposable par excellence, la consommation n'a jamais faibli ; bien au contraire, elle ne cesse de croître, fournissant aux finances publiques des ressources en constante progression par le jeu de la fiscalité indirecte.

Les manufactures belges et allemandes reversent à l'Etat entre 55 et 60 % de leurs chiffres d'affaires, tandis que les monopoles italiens et français destinent 75 % du produit de leurs ventes aux caisses de l'Etat (soit 4 à 5 % en France, 6 % en Allemagne et 13 % en Italie des recettes publiques).

Alors qu'en Allemagne et dans les pays du Bénélux la culture et la fabrication du tabac sont libres, la France et l'Italie ont confié à un monopole d'Etat la fabrication et la commercialisation du tabac ; la culture, pratiquée sous l'étroite surveillance de l'administration, ne possède qu'un seul débouché : le monopole d'Etat qui achète la totalité de la production à un prix fixé réglementairement par le ministère des Finances. Il en sera de même pour les points de vente qui ne peuvent être créés, en France et en Italie, qu'avec l'accord de l'administration des finances. Ils sont 55.000, en France, les « bureaux de tabac », tandis qu'on compte 400.000 points de vente pour l'Allemagne et les pays du Bénélux.

Une porte entrouverte

Ayant pendant longtemps fermé les frontières aux tabacs étrangers en limitant les importations, la France se

voit obligée, peu à peu, de faire face à la concurrence communautaire. Depuis 1961, les « Six » ont été amenés à se consentir des contingents d'importation à tarif douanier réduit. La France, pour sa part, augmente ses achats intracommunautaires de 140 % en permettant l'introduction de 70 nouvelles marques.

Il semble, si l'on tient compte du chiffre relevé en Italie (importations + 127 %), que les pays à monopole se soient montrés, en définitive, les plus perméables à la concurrence étrangère ; cependant, la part

des importations dans la vente totale reste réduite pour notre pays :

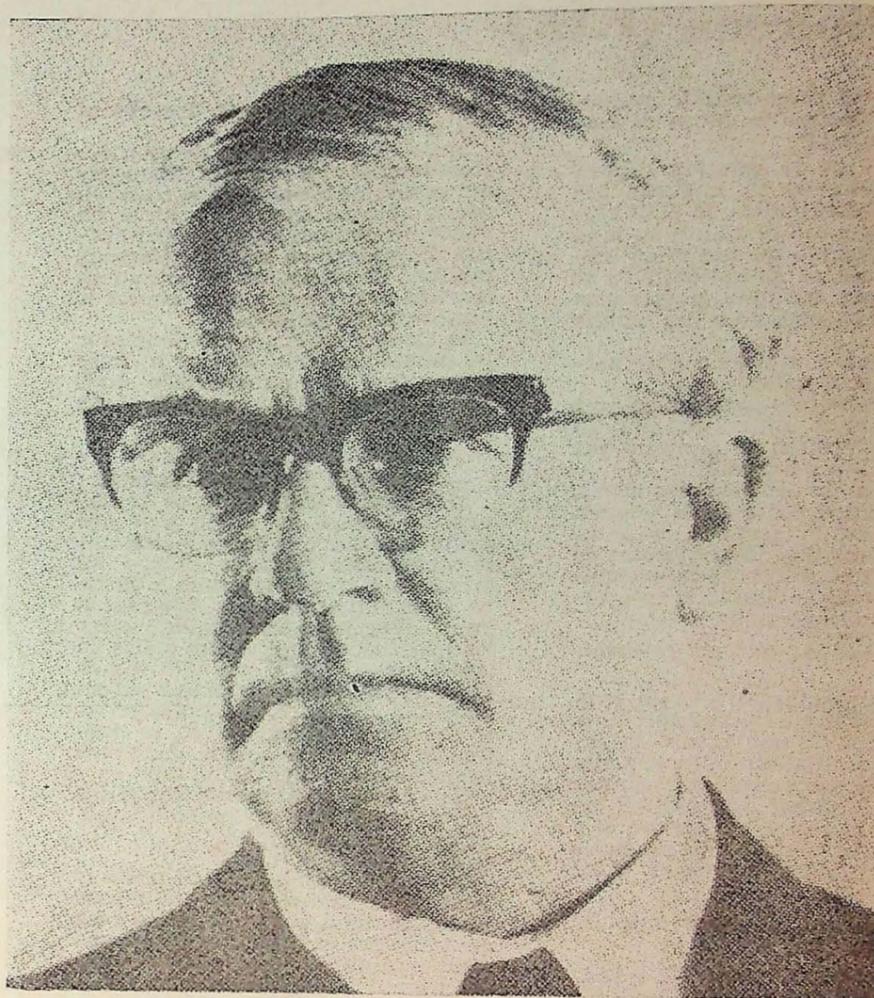
Cigarettes.....	0,6 %
Scaferlati.....	1,6 %
Cigares.....	4,4 %

Les pays du Bénélux, en particulier, fabriquent surtout ce qu'il est convenu d'appeler des cigarettes blondes « goût américain ». Or la majorité des fumeurs français demeurent des adeptes du « tabac brun » ; les goûts des consommateurs remplacent souvent les barrières douanières.

Stéphane Pilliet.

AFRIQUE DU SUD

L'affaire Fischer



Bram Fischer : convaincu que tout combat légal est vain.

Chaque jour s'accumulent les preuves de l'aggravation de la situation en Afrique du Sud, petits faits divers, panique qui s'empare d'un cabaret pour Africains lors d'une descente de police blanche (résultat : dix morts), comme cette femme blanche condamnée à six mois de prison pour avoir donné naissance à un enfant métis (ainsi le veut la loi) ou bien événements sinon plus graves — ils le sont tous — du moins plus symboliques. L'ouverture récente du procès de Bram Fischer se classe dans cette deuxième catégorie. La personnalité de Fischer explique à elle seule l'importance prise par l'affaire.

Qui est Bram Fischer ? Un blanc de vieille famille « boer », avocat de 57 ans du barreau de Johannesburg. Petit-fils d'un Premier ministre, dès le commencement de sa carrière, il défendit en justice les personnes noires déferées devant les tribunaux en raison des lois de l'apartheid. En 1930, Bram Fischer adhéra au Parti communiste, qui est l'une des rares organisations à mêler en son sein blancs et noirs. Sans doute, à titre symbolique, Bram Fischer adopta une fillette noire.

Après les massacres de Sharpeville en mai 1960, il s'illustra par la solidarité qu'il apporte concrètement aux innombrables victimes emprisonnées (dont sa femme). Au procès de Rivonia (1964) il est l'avocat des leaders africains du C.N.A., Nelson Mandela, Walter Sisulu, etc. C'est à la suite de cette défense courageuse qu'il sera arrêté, incarcéré à plusieurs reprises ; on le laissera gagner la Grande-Bretagne où il doit plaider dans une affaire non politique. De retour en Afrique du Sud, il prend rapidement la décision de devenir clandestin. Cette initiative, il la justifie en ces termes graves : « Je ne puis plus servir la justice dans les conditions où j'ai essayé de le faire

pendant les trente dernières années. » Autrement dit, Bram Fischer, à l'image des différents mouvements nationalistes, est désormais convaincu — comment ne le serait-on pas ? — que tout combat légal est vain et qu'au durcissement de l'appareil de l'apartheid seule la violence et la lutte illégale peuvent et doivent répondre.

Aujourd'hui en prison, il doit se défendre de son appartenance au Parti communiste.

On rapprochera le procès de Bram Fischer des deux ans de prison que vient de se voir infliger Robert Strachan. Cet universitaire de grande classe, après avoir passé trois ans dans les prisons sud-africaines, avait publié, l'été dernier, dans le *Rand Daily Mail*, des témoignages sur les sévices tels qu'on les pratique au pays de M. Verwoerd. A la suite de Strachan, des détenus et des gardiens de prison parlèrent également. La presse britannique s'en fit l'écho. En condamnant Strachan pour « faux témoignage », le gouvernement de Pretoria entreprend une double action : d'une part, stopper les rumeurs qui commencent à circuler sur l'univers « concentrationnaire » de l'Afrique du Sud et, d'autre part, se débarrasser du dernier journal libéral encore en ligne.

Une délégation du « Comité anti-Apartheid », de Paris, s'est rendue auprès de l'ambassade d'Afrique du Sud pour protester contre l'action intentée à Bram Fischer. Il reste cependant vrai que si la situation se détériore en Afrique du Sud, il ne semble pas que l'opinion mondiale s'en émeuve outre mesure. Comment infléchir effectivement la politique de Pretoria, c'est bien le problème qui demeure posé à nos consciences ? Bram Fischer nous le rappelle sans détours.

C. G.

V^e PLAN

Cruelle insuffisance des crédits affectés à la recherche

Au cours de la préparation du V^e Plan, le Commissariat au Plan avait souligné qu'il était nécessaire de « préparer les éléments d'une politique scientifique » en développant suffisamment la recherche. Mais il semble qu'il y ait loin de la coupe aux lèvres...

C'est en tout cas parce qu'ils estiment insuffisant l'effort entrepris dans ce domaine que les syndicats C.F.D.T., C.G.C., C.G.T., C.G.T.-F.O. et F.E.N., représentant les travailleurs scientifiques, chercheurs et techniciens de la recherche se sont abstenus sur le rapport présenté à la Commission de la recherche du V^e Plan. Les syndicats ont également précisé leur position au cours d'une récente conférence de presse.

La planification de la recherche

Les responsables syndicaux ont tout d'abord rappelé que leurs organisations s'étaient prononcées, lors du débat qui a eu lieu au Conseil économique et social, contre le V^e Plan, « dont l'orientation leur apparaît contraire aux intérêts bien compris des travailleurs et de la nation ».

Il n'en reste pas moins que la recherche moderne, par les investissements importants qu'elle exige, par le rôle éminent qu'elle joue dans le développement économique et social du pays, doit être planifiée ; un plan d'équipement doit exister pour les laboratoires et les organismes de la recherche.

En ce qui concerne la recherche industrielle, les syndicats déplorent que la Commission du Plan « n'ait pu faire une analyse profonde et critique des ressources affectées à la recherche intéressant l'industrie et l'agriculture françaises et déterminer si ceux-ci étaient répartis en fonction d'objectifs précis et dans les meilleures conditions pour les atteindre ». D'où la nécessité de constituer une commission ou un groupe de travail « chargé d'étudier sans tarder tous les problèmes concernant les besoins en chercheurs et en techniciens des différents secteurs de la recherche ».

D'autre part, tout en protestant contre le taux d'expansion insuffisant de la recherche scientifique, les syndicats souhaitent que la commission qui a travaillé à l'élaboration du V^e Plan soit chargée chaque année de faire le point sur sa réalisation.

Priorité à la recherche militaire

Les délégués des chercheurs précisent d'ailleurs que la compétence de la commission ne s'étend qu'à la recherche scientifique publique civile. Les crédits prévus pour celle-ci s'élèvent à 3.900 MF (1) pour les ministères civils, à 2.000 MF (dont 450 MF pour le programme européen), consacrés aux recherches spatiales et enfin à 600 MF pour l'aide au développement : soit en tout 6.500 MF, c'est-à-dire à un maximum de crédits d'investissements inférieurs de près d'un tiers au seuil au-dessus duquel la commission avait estimé, en juillet 1964, que la recherche française se dégraderait par rapport à la recherche internationale.

En regard, les investissements affectés au secteur de la Délégation ministérielle à l'armement durant le V^e Plan s'élèvent à 4.580 MF pour la recherche et 10.292 pour le développement, soit en tout à 14.871 millions de francs : plus du double des crédits affectés à la recherche civile.

Si l'on ajoute à ces investissements les dépenses de fonctionnement, on aboutit pour le financement public — quelle que soit sa destination — à un total d'environ 40 milliards de

francs actuels, dont 12 milliards 1/2 seulement pour la recherche civile.

L'effort de recherche de la France se situe actuellement aux environs de 1,6 % de son produit national brut, alors que celui de la Grande-Bretagne est d'environ 2,5 % du P.N.B. Ce n'est que dans l'hypothèse d'un accroissement annuel de 10 % du financement privé que la France atteindrait un pourcentage semblable en 1970. Or il est très improbable que le financement privé corresponde à cette hypothèse. Mais il y a plus : le budget 1966 prévu pour la recherche est insuffisant par rapport aux exigences du V^e Plan qui, rappelons-le, débute cette année.

En effet « l'enveloppe » pour les ministères civils s'élève à 825 millions au lieu de 900 millions prévus, c'est un taux d'expansion de 8,5 p. cent — plus bas qu'en 1965 — au lieu de 15 p. cent prévus, ce qui signifie une réduction considérable des créations de postes de chercheurs et de techniciens.

De tous ces chiffres, les syndicats tirent la conclusion suivante : « L'impact de la recherche militaire qui dispose à elle seule d'un volume de crédits supérieurs à celui du secteur de l'Enveloppe viendra perturber les prévisions du Plan, d'autant plus gravement que les crédits des laboratoires civils ne seront pas suffisants pour assurer leur développement normal ».

On a sans doute prétendu du côté du Pouvoir que la construction de la force de frappe, en particulier, profitait à la recherche civile, mais les chercheurs ont montré que les résultats ainsi obtenus étaient sans commune mesure avec ceux qui découleraient d'une utilisation des crédits à des fins pacifiques.

On sait que le contre-plan du P.S.U., pour sa part, en supprimant les crédits à la force de frappe, instaurait la priorité de la recherche civile sur la recherche militaire.

La fonction des chercheurs

Les syndicats ont également regretté, au cours de leur conférence de presse, l'absence de coordination de la recherche scientifique et technique — laquelle résulte précisément de l'importance du secteur militaire — et l'absence de souplesse des organismes publics dans la gestion des laboratoires. Ils approuvent les remarques de la Commission de la Recherche du V^e Plan sur « les lenteurs et les complications inhérentes aux règles administratives, budgétaires et comptables classiques » qui constituent, « malgré les efforts des chercheurs français, un frein au développement de leurs travaux et un facteur stérilisant dans la compétition internationale ». Des réformes s'imposent donc sur le plan administratif.

Par ailleurs, les syndicats constatent que « la recherche ne se développe pas dans un climat de coopération parce que les traditions universitaires et les préjugés industriels entretiennent un esprit de concurrence stérile ».

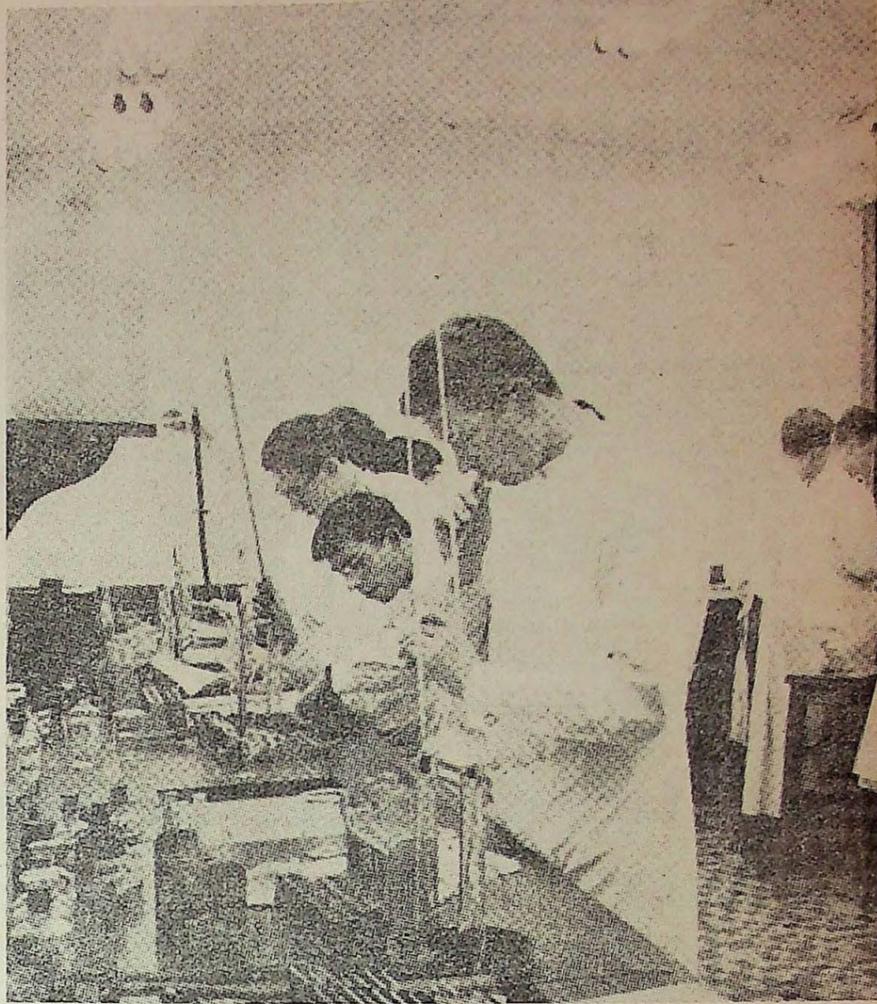
Un climat de coopération dans la recherche implique :

1°) La formation des chercheurs dans un esprit d'équipe qui est contraire à la conception universitaire de la thèse individuelle ;

2°) La création d'équipes groupant un nombre restreint de chercheurs et de techniciens dirigés par un maître de recherche se considérant plus comme un « animateur » que comme un « directeur » ;

3°) La direction collégiale des laboratoires et des instituts par l'ensemble des responsables d'équipes en assurant aux chercheurs et aux techniciens la possibilité de faire connaître leur point de vue et d'être associés aux discussions par l'intermédiaire des représentants élus ;

4°) La création auprès des organismes centraux d'un Conseil scienti-



(Archives - T. S.)

La recherche moderne exige des équipements sans cesse renouvelés.

fique composé pour moitié au moins de chercheurs élus par leurs pairs ;

5°) L'orientation d'ensemble de la recherche par le Comité national de la Recherche scientifique élargi aux représentants élus des organismes spécialisés.

En ce qui concerne les conditions matérielles faites aux chercheurs, les syndicats en demandent l'amélioration afin de contrebalancer la tension d'esprit nécessaire à la réussite des travaux. Ils déplorent l'insuffisance des traitements alloués et demandent que la titularisation des chercheurs puisse intervenir dans la deuxième partie de leur carrière.

Enfin dans la perspective d'une régionalisation du V^e Plan et d'une dé-

centralisation de la Recherche — liée à la politique d'aménagement du Territoire et au développement des « métropoles d'équilibre » — les syndicats considèrent que la création des nouveaux centres en province doit être précédée de la mise en place d'une infrastructure sociale et culturelle et d'une aide individuelle aux chercheurs qui accepteraient de s'y installer.

Le Parti Socialiste Unifié, qui s'était élevé contre l'insuffisance des crédits consacrés à la Recherche scientifique dans le V^e Plan, soutient les efforts des syndicats pour en obtenir davantage et pour promouvoir une formation de chercheurs adaptée aux besoins du pays.

Maurice Combes.

MAIN-D'ŒUVRE ÉTRANGÈRE

Pour l'égalité des immigrés avec les autres travailleurs

On sait l'importance de plus en plus grande prise par les travailleurs immigrés dans la main-d'œuvre employée dans notre pays.

Un récent communiqué de la commission administrative de la C.G.T. déclare que la politique actuelle d'immigration tend à livrer ces travailleurs (au nombre de deux millions) « à la surexploitation des chefs d'entreprise ».

En effet, les nouveaux immigrés ne viennent plus d'Italie, mais d'Espagne, du Portugal, de Turquie, c'est-à-dire de pays non membres de la Communauté économique européenne. Il en résulte que le patronat échappe aux obligations que lui impose la réglementation de Bruxelles reconnaissant aux ressortissants des six pays des droits dans le domaine social et économique et dans le domaine des libertés syndicales.

Par exemple, il est interdit aux travailleurs étrangers d'assumer des responsabilités syndicales et de briguer un mandat de délégué du personnel (sauf pour une minorité composée des titulaires de la carte de « résidents privilégiés »).

La C.G.T. demande que l'Office national d'immigration (O.N.I.), créé en 1945, comporte de nouveau une représentation des organisations syndicales et se prononce une fois de plus pour l'égalité des droits entre les tra-

vailleurs immigrés et les autres travailleurs, égalité qui doit permettre d'éviter qu'une condition infériorisée faite aux premiers n'ait ses répercussions sur la situation de l'ensemble de la classe ouvrière.

Cette égalité suppose la mise au point d'un contrat de travail garantissant aux travailleurs étrangers l'application des prescriptions légales relatives aux salaires, aux prestations sociales, aux conditions de logement. En outre, il conviendrait que les avantages reconnus aux ressortissants des pays du Marché commun soient étendus à tous les travailleurs immigrés, afin d'éviter le développement d'un sous-prolétariat.

PANTHEON 13, rue Victor-Cousin
ODE 15-04

Permanent de 14 h. à 24 h.

**L'amour
avec des si...**

(1) Millions de francs actuels.

CINÉMA

La Mélodie du bonheur

un film de Robert Wise

Merveilleuse Julie Andrews. Belle, espiègle, charmeuse, émouvante, drôle ; celle qui fut « Mary Poppins » est sans conteste l'interprète idéale des comédies musicales. Avec cette ravissante personne douée d'une voix de pinson, Hollywood a retrouvé son printemps. Revanche longtemps attendue par Julie l'Anglaise. Boudée par les producteurs américains, elle est, aujourd'hui, la vedette la plus demandée et aussi la plus chère.

Pourtant, malgré sa présence et la mise en scène soignée de Robert Wise qui signa le célèbre *West side Story*, *La Mélodie du bonheur* est

un film vite oublié. Le scénario trop conventionnel ne peut plaire qu'aux amoureux de la Saint-Valentin. Le séduisant capitaine Von Trapp, veuf et père de sept enfants, engage une gouvernante. Dès son arrivée, la triste maison de Salzbourg se colore en rose. Bien sûr, ils s'aimeront, se marieront, sous l'œil attendri d'une chapelet de nonnes. Car j'oubliais, la gouvernante voulut être sœur. Le tout sous le ciel bleu d'Autriche au moment de l'Anschluss. Il n'y aura que les nazis pour ne pas danser sur une musique de Mozart.

J.-C. Cayeux.

THÉÂTRE

Opération Sveik : les hôtes de l'Athénée s'expliquent

Le « Franc-Théâtre » ressemble à une rumeur, de toutes parts on en cause, en tous lieux on le rencontre. Aujourd'hui, après le succès de cinquante représentations de banlieue, Sveik, son dernier-né, prend le chemin royal de l'Athénée. C'est une étape, les spectateurs et les spécialistes la marqueront d'une croix blanche. Nous avons rencontré deux des animateurs du « Franc-Théâtre », José Valverde et Milan Kepel, respectivement metteur en scène et adaptateur de Sveik.

Une identité multiple

— En dehors de nous, il faut nommer Henri Delmas et Raymond Gerbal, ce dernier directeur du théâtre de Villejuif. Pour ma part (c'est José Valverde qui parle), je prépare actuellement une nouvelle mise en scène au théâtre de Saint-Denis. Il s'agit d'une pièce d'Ernst Toller, dramaturge allemand, réfugié aux U.S.A., qui s'est suicidé juste avant le déclenchement de la deuxième guerre mondiale. Vision particulièrement pessimiste que Piscator adapta en 1927. Quant à Milan Kepel, il se préoccupe également du théâtre pour enfants. Il y a deux ans, nous avons donné un *Sacco et Vanzetti* que la critique a rappelé à l'occasion du Gatti au T.N.P...

— Pouvez-vous m'expliquer pourquoi, comment vous êtes nomade ?

— Effectivement, notre vocation est itinérante. Cela tient évidemment au fait que nous n'avons été hébergés par aucune banlieue ou quartier et que, d'autre part, nous considérons comme vitale notre démarche qui vise à aller au public, chez lui, sous ses fenêtres. On est, en effet, bien loin d'avoir détecté tout le public possible, virtuel. Se rendre auprès des gens, c'est réaliser une partie de cette virtualité. Quand, par exemple, à Bagnolet, un car véhicule cinquante personnes pour le T.N.P., dans le même temps, si nous y allons et plantons nos tréteaux ce sont quatre cents personnes qui viendront. Il reste, et vous vous en doutez, que les conditions de travail se présentent comme particulièrement difficiles. C'est fou. Les transports, les démarches et à chaque fois, pour chaque salle, une nouvelle mise en scène à refaire, à repenser... Certes, J. alverde peut affirmer qu'il a envie de s'implanter. L'idéal, une base fixe à partir de laquelle rayonner...

— Pourtant, des gens du voyage, comme vous, iront pour une série de représentations prendre possession d'une salle célèbre, rivée au sol, à quelques pas de l'Opéra, en plein cœur de Paris...

— Nous avons promené Sveik une cinquantaine de fois auprès de notre public, de la même manière que les années précédentes pour d'autres pièces. L'Athénée, il est vrai, rencontre de très grands obstacles, mais la presse l'a déjà précisé, notre venue square Jovet n'a aucun rapport avec cette situation. D'ailleurs, aux dernières nouvelles, l'Athénée aurait été racheté. Nous nous produirons sans aucune entorse à l'égard de nos principes et si vous voulez de notre tradition. Nous souhaitons, de toute évidence, que Sveik réussisse ici comme il a réussi ailleurs. Que des associations, des groupements viennent.

Mais vous saurez pourtant que l'Athénée, même plein avec des associations, uniquement avec des prises de places collectives, est à peine rentable. Il faut également un public normal, entendons par là individualisé...

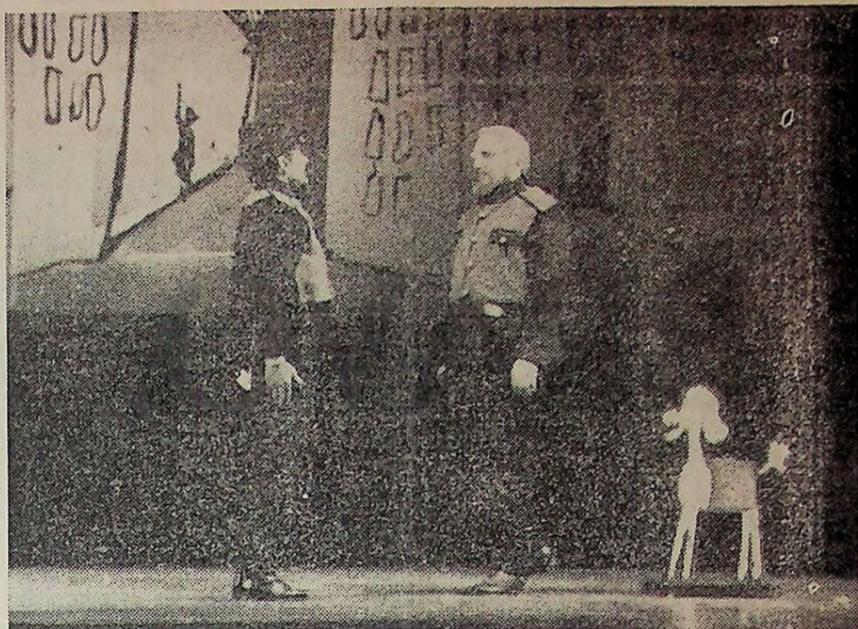
Le rire de Sveik

— Il n'en demeure pas moins que l'Athénée vous a été proposé à partir du succès de Sveik ?

— Evidemment. Sveik ! Pourquoi Sveik ? Tout d'abord parce qu'il y a eu rencontre, étincelle entre plusieurs hommes de théâtre autour d'un personnage universel, essentiel. Sveik a attiré un adaptateur, Milan Kepel, un acteur, Le Person, un metteur en scène. En outre, nous recherchions depuis quelque temps déjà quelque chose qui se défasse de l'excessive sévérité habituelle. Nous revendiquons une détente. Non pas par espoir d'une quelconque démagogie ou recette, non puisque derrière le rire de Sveik, une préoccupation grave existe et exige. Ce que nous voulions, c'était aborder la gravité, celle de notre temps, de notre cité sur un autre mode, dans l'optique du rire. Car, lorsque les gens s'ennuient, on a perdu. Or le rire est le plus formidable moyen d'attraction. Mais le rire est pétri de secrets, y accéder pleinement, quelle difficulté ! Emouvoir avec la guerre de 14, c'est relativement aisé, mais en faire rire, quelle gageure. Nous croyons que les gens aiment le rire de Sveik.

— Revenons, si vous le voulez bien, aux raisons principales de votre projet de théâtre populaire. Pour ma part, je suis pour, et pour depuis longtemps. Cependant, je souhaite une meilleure définition du théâtre populaire. D'un côté, on évoque une désaffection du public pour la vie de la cité, alors que les théâtres de banlieue, de province, les « maisons de jeunes » se développent comme une aubaine. D'autre part, le public s'accroche à des thèmes qui sentent déjà le musée. Je vais peut-être vous faire bondir, mais je préfère que Garzan monte la *Mort d'un commis voyageur* plutôt que le *Cercle de craie caucasien*, alors que la pièce de Brecht est un chef-d'œuvre à la lecture et que celle de Miller ne manque pas d'imperfections. Plutôt que la parabole, je choisis le thème direct. La T.V., voilà l'art populaire par essence. Imposer un théâtre populaire dans cette direction, un théâtre qui puise ses thèmes dans le devenir actuel de notre aliénation, dans le devenir de la technique, des mythes...

— Bien sûr, il y a tout un romantisme du théâtre populaire. Or qui vient nous voir ? Plus une petite bourgeoisie qu'autre chose. Nous avons présenté une scène de Sveik auprès de travailleurs du gaz, à la pause de midi. Une dizaine sont venus après au spectacle. Même chose dans un lycée, une centaine ont loué loué places. Mais là, il y a deux problèmes. Deux exigences : le théâtre populaire doit s'adapter aux spectateurs, en retour ceux-ci doivent également faire effort. Il ne faut pas que le théâtre soit considéré comme une promotion et il ne faut pas que nous nous contentions d'une certaine honorabilité... Le combat doit se poursuivre.



(Photo Taubes.)

Derrière le rire de Sveik, une préoccupation grave existe et exige...

Il eût été inconcevable de terminer cet entretien sans interroger Milan Kepel. A colonnes d'articles, on se plaint que la France manque d'auteurs dramatiques. En tenir un et ne pas le faire parler eût été un contresens.

— Evidemment, ma rencontre avec le héros de J. Hasek est importante. D'autant plus que je suis moi-même d'origine tchèque. J'ai été tour à tour acteur, metteur en scène, adaptateur, auteur. Je joue dans Sveik. Il faut se faire les dents. De l'exercice. Mais à côté de cela, j'ai écrit. Notamment pour les enfants. Le théâtre pour enfants n'est pas un genre mineur, c'est un genre, au contraire, difficile à manier. Au départ, j'ai tourné autour du conte de fées. Aujourd'hui, en

collaboration avec Henri Delmas, nous présentons le *Prince des Saules* qui, en dépit de son titre, aborde une histoire de bande d'adolescents dont l'âge est encore proche de celui de l'enfance. Nous avons essayé de démystifier le thème du chef de bande. Les enseignants ont été assez défavorables, les enfants enthousiastes. Enfin, dans mes tiroirs, j'ai déjà quelques pièces et d'autres en chantier.

(Propos recueillis par Claude Glayman.)

« Le Brave Soldat Sveik », de Jaroslav Hasek, adapté par Milan Kepel, mise en scène de J. Valverde. Actuellement à « l'Athénée ». Tél. : OPE 82-23.

VARIÉTÉS

Jacques Herbillon

Peu de monde, salle Gaveau, l'autre soir. Aucun de ces critiques célèbres, rencontrés à chaque récital Schwarzkopf ou Richter, dont la vocation devrait être de découvrir et d'encourager les jeunes talents. Pourtant Jacques Herbillon mérite l'attention des mélomanes. D'abord parce que les jeunes chanteurs français sont rares, surtout ceux qui ont choisi la délicate carrière d'interprète de mélodies ; ensuite parce que J. Herbillon a offert un programme copieux et audacieux.

Certes, tout n'était pas parfait. La difficile cantate de Bach *Amore Traditor*, jamais entendue à Paris, ne fut pas totalement maîtrisée. Dans les élans passionnés des *Chants sérieux*, de Brahms, l'interprète ne parvenait pas toujours à contrôler rigoureusement l'intensité vocale et ne diversifiait pas suffisamment les différents plans sonores. Il a pourtant chanté avec une émouvante sobriété « Oh ! Mort, que tu es amère ! ».

Herbillon est manifestement plus à l'aise avec Ravel et Debussy. Les trois « ballades de Villon » furent attachantes. Passons rapidement sur la première audition des *Chemins épuisés*, de Maurice Thiriet, c'est surtout l'inspiration du poète et du musicien qui semble fatiguée dans cette pâle imitation fauréenne. Heureusement Poulenc suivait. Le Poulenc tréculent et coloré des *Chansons gaillardes* qu'Herbillon nous donna avec un humour élégant et un sens très sûr de l'effet.

La voix belle et bien timbrée manque peut-être un peu de chaleur. Mais l'intelligence et le désir de perfectionnement du chanteur sont tels qu'on peut attendre avec intérêt son prochain concert.

Après le concert, j'ai pensé à tous ces jeunes artistes de courage et de talent, comme Herbillon, qui continuent à se produire devant des fauteuils vides. Le contact et le soutien du public sont nécessaires à leur épanouissement. Je me suis alors demandé ce que pouvait faire, en France, un jeune homme sans fortune et sans appui, possédant une belle voix et aimant la musique.

Il devra d'abord poursuivre de longues études musicales qu'il lui faudra payer en exerçant différents métiers : surveillant, professeur suppléant, maître de chapelle, etc. S'il a du talent

et de la chance, il obtiendra des récompenses dans les concours internationaux. Médailles et prix impressionnent rarement les organisateurs de concerts ; c'est donc seul qu'il partira à la recherche du public, dans cette France qui a la réputation de n'aimer pas le chant et de préférer l'Olympia ou le Châtelet à la salle Gaveau. Il est pourtant sans illusion, n'ambitionnant pas la renommée d'un Hallyday ou d'un Anthony, il s'adresse seulement aux amateurs de musique. Mais c'est longtemps en vain qu'il quètera l'attention d'un public routinier qui n'applaudit que les réputations confirmées.

Cette conquête du public est la plus difficile des aventures, car rien n'est prévu, aucune aide d'aucune sorte pour le débutant. Seule une association solidement implantée comme les Jeunesses Musicales organise des tournées pour les jeunes artistes auxquels elle assure, en plus d'un modeste cachet, un public sans préjugés.

Les plus tenaces auront peut-être la chance d'un engagement à la radio qui élargira leur auditoire et leur permettra de graver ensuite un ou deux disques. Mais que de lettres inutiles et de démarches harassantes pour en arriver là !

Dans l'état actuel du monde musical français, parent pauvre des Beaux-Arts, on n'entrevoit guère de solutions immédiates. L'élargissement du public est, en effet, inséparable d'une réforme fondamentale de l'éducation musicale dès l'école primaire. On sait que nous nous situons au dernier rang des pays européens dans ce domaine.

Cependant on pourrait envisager, dès maintenant, une aide efficace de l'Etat sous forme de substantielles bourses d'études (permettant de se perfectionner auprès des grands professeurs internationaux) et d'aide aux premiers concerts, accordée aux plus doués après un contrôle sévère et impartial qui nécessiterait peut-être une réforme sérieuse des jurys.

B. Sizaire.

P.S. — Pas d'œuvre nouvelle au dernier concert du Domaine Musical où nous avons apprécié l'interprétation des *Klavierstücke*, de Schoenberg, par Daniel Barenboïm. On annonce deux créations de Betsy Jolas et Wytenbach pour le 23 mars au Théâtre de France.

BRAVO, ARAGON

L'ARTICLE publié par Louis Aragon dans *L'Humanité* du 16 février pour manifester en termes très nets sa réprobation du verdict des juges de Moscou condamnant à sept et cinq ans de camp de travail les écrivains Siniavski et Daniel marque un tournant dans l'histoire du parti communiste français. C'est la première fois qu'un membre du comité central, investi depuis fort longtemps, par les dirigeants du parti, du pouvoir de définir la ligne dans le domaine littéraire, s'exprimant dans l'organe officiel du parti, critique non pas seulement une conception philosophique ou esthétique du parti communiste russe mais un acte particulièrement choquant du pouvoir soviétique.

J'appartiens à une génération de socialistes qui a profondément souffert des horribles procès de Moscou de 1936-1938 (affaires Boukharine, Zinoviev, Kamenev) comme de leurs répétitions dans les démocraties populaires en 1949-1950 (affaires Rayk et Slanski). Quand tous les compagnons de Lénine étaient tour à tour accusés par Staline d'être devenus des agents de la gestapo, quand ils en étaient réduits à s'accuser eux-mêmes de forfaits imaginaires par la mise en œuvre d'abominables procédés où la violence physique et la terreur psychologique étaient étroitement mêlées, quand leurs parents et amis les plus proches étaient contraints de porter contre eux les plus folles accusations avant de subir eux-mêmes un sort identique, Louis Aragon et ses amis se taisaient ou pis encore approuvaient. Trop de militants communistes occidentaux les suivirent aveuglément, souvent sans se rendre compte de la monstruosité de ces procès. Pour ceux qui savaient et approuvaient par discipline, la dénonciation de ces horreurs au XX^e Congrès fut accueillie avec soulagement ; pour ceux qui, au contraire, avaient cru au bien-fondé des accusations et à la sincérité des aveux, le dévoilement du rapport Khrouchtchev au XX^e Congrès marqua le point de départ d'une grave crise morale qui, pour d'aucuns, n'a pas encore pris fin.

Nous étions très peu nombreux, dans les milieux socialistes unitaires et progressistes français, à condamner ces effroyables mascarades judiciaires et à ne pas désespérer pour autant de l'avenir de l'Union Soviétique et du communisme, à ne pas vouloir refuser l'unité d'action

avec les communistes français pour lutter contre le fascisme puis contre les guerres coloniales parce que, dans les pays de l'Est, se déroulaient des événements que nous réprouvions, mais cette position difficile ne recueillait que peu d'échos favorables dans les milieux de la gauche non communiste et n'était non plus guère comprise des communistes pour qui, à

par *Pierre STIBBE*

l'époque, toute critique à l'égard d'un aspect de la vie soviétique était aussitôt taxée d'anticommunisme.

AUJOURD'HUI, les temps ont heureusement changé. Le procès des deux écrivains soviétiques coupables uniquement d'avoir publié, à l'étranger, des œuvres que la censure n'aurait pas laissé éditer en U.R.S.S., est, certes, l'indice d'une insupportable intolérance, que les audiences n'aient pratiquement pas été publiques, que la presse soviétique n'ait pas reproduit les déclarations des inculpés, que seuls des témoins à charge aient été entendus, que de lourdes peines aient été prononcées, ces aspects du procès ne sont pas les marques d'une justice démocratique. Mais Daniel et Siniavski n'ont pas été obligés de s'avouer coupables ni leurs défenseurs de les accuser, mais nombre de jeunes Soviétiques n'hésitèrent pas à venir jusque devant le palais de justice manifester leur sympathie à leurs familles. C'eût été impensable sous Staline.

Et, cependant, un porte-parole autorisé du parti communiste français et, avec lui, des avocats communistes français joignent, aujourd'hui, leurs voix au concert de protestation émanant de nombreux milieux démocrates ; d'autres dirigeants communistes occidentaux font de même.

Louis Aragon, avec l'accord de son parti, proclame que ce genre de justice ne doit pas préfigurer ce que sera la justice dans un pays qui aura aboli l'exploitation de l'homme par l'homme et affirme que, quel que soit le poids du parti communiste, « aucune juridiction, dans l'avenir, ne sera, grâce à lui, habilitée à connaître de procès d'opinion ».

Certes, Louis Aragon lui-même, notamment dans *La Mise à mort*, et bien d'autres communistes avaient, depuis dix ans, fait l'autocritique de leur approbation systématique de tout ce que faisait Staline, mais ces critiques suivaient celles qui avaient été faites par les dirigeants soviétiques eux-mêmes. La critique sévère du procès Daniel-Siniavski, formulée aujourd'hui par Louis Aragon dans *L'Humanité*, a l'incontestable mérite de précéder celles des dirigeants soviétiques, car il ne fait pas de doute que, dans dix ans, ceux-ci parleront de la condamnation des deux écrivains comme ils parlent, aujourd'hui, du procès Boukharine.

L'Humanité montre, aujourd'hui, à ces lecteurs, qu'on peut désapprouver un acte du pouvoir soviétique sans pour autant sombrer dans l'anticommunisme. Le dogme de l'infaillibilité des dirigeants soviétiques est abrogé depuis le XX^e Congrès ; le suivisme inconditionnel du parti communiste français à l'égard du parti communiste russe a pris fin le 16 février 1966. Cette indépendance s'est manifestée et ceci est particulièrement appréciable — sur le point qui est le plus sensible aux socialistes et aux démocrates occidentaux, celui de la liberté d'opinion en régime socialiste.

Désormais, les affirmations des communistes occidentaux de leur volonté de respecter le pluripartisme et les libertés démocratiques s'ils participent au Pouvoir dans les pays économiquement évolués ne pourront plus être récusées. L'article de Louis Aragon peut faire plus, pour rendre possible et durable l'union de la gauche française, que tous les appels à « l'union des républicains en écartant ce qui nous divise ». Aujourd'hui, si le parti communiste français persévère dans la voie ouverte par la critique du procès Siniavski-Daniel, socialistes et communistes ne seront plus divisés sur le problème fondamental de la liberté d'opinion et d'expression.

Demain, quand Ilya Ehrenbourg ou Evtouchenko pourront écrire dans la *Pravda* ce qu'Aragon vient d'écrire dans *L'Humanité* l'U.R.S.S. sera vraiment une démocratie socialiste ; il est vrai qu'alors des procès comme celui-là n'y seront plus concevables, car tous les écrivains y seront libres d'écrire ce qu'ils veulent en encourageant le seul risque d'être tout aussi librement critiqués.